

CONVENTION CADRE 2026 PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA ROQUE D'ANTHERON

ENTRE

LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON,

Ayant son siège sis 2 Avenue de l'Europe Unie, 13640 LA ROQUE D'ANTHERON,

Représentée par son maire Jean-Pierre SERRUS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°.....

en date du

Ci-après désignée « **la Commune** »

La Métropole Aix-Marseille-Provence

sise ayant son siège au 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille,

Représentée par sa Présidente ou son représentant, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Ci-après désignée « **la Métropole** »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône,

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

La Caisse des Dépôts et Consignations,

Établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Olivier CAMAU, Directeur régional adjoint Provence Alpes Côte d'Azur de la Banque des Territoires.

Ci-après dénommée « **la Caisse des Dépôts** »

Le Département des Bouches-du-Rhône,

Représenté par sa Présidente Martine Vassal,

Ci-après dénommé « **le Département** »

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,

Organisme d'intérêt public issu de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.

Représenté par son Président,

Ci-après dénommé « **le CAUE 13** »,

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Représentée par son Président

Ci-après dénommée « **la CMAR PACA** ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,

Représentée par son Président,

Ci-après dénommée « **la CCIAMP** ».

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Commune de La Roque d'Anthéron a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 19 juillet 2021.

A ce titre, une première convention-cadre a été signée en 2023 par l'ensemble des parties, pour une période s'achevant le 31 mars 2026, conformément au cadre national en vigueur.

En juin 2025, à l'occasion des Assises de l'association des Petites Villes de France, organisées à Saint-Rémy-de-Provence, le Premier ministre a annoncé la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente d'arbitrages complémentaires relatifs à sa poursuite au-delà de cette date.

Suite à l'adoption de la loi de finance 2026, le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a invité par courrier en date du 20 février 2026, les Préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT, à prolonger les engagements contractuels jusqu'au 31/12/2026.

Compte tenu du calendrier électoral, il n'a pas été matériellement possible de formaliser cette prolongation par voie d'avenant avant le terme des conventions en vigueur.

Dès lors, afin d'assurer la continuité du programme sur le territoire et de prendre en compte les orientations arrêtées au niveau national, notamment la prorogation du financement des postes de chef de projet, les partenaires ont convenu de conclure une nouvelle convention pour couvrir l'année 2026.

Celle-ci a pour objet de renouveler l'engagement des signataires dans la continuité des orientations stratégiques et des objectifs déjà définis. Elle ne remet pas en cause l'économie générale du projet de territoire ni les engagements précédemment souscrits par les partenaires.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

La Roque d'Anthéron est une commune de 5 500 habitants regroupant plus de 1 700 emplois qui a su conserver, au cours de son développement, un esprit et un caractère **villageois**.

Sa morphologie particulière issue de son **passé vaudois** est un vecteur identitaire fort, gage de qualité urbaine et de proximité sociale. Avec ses multiples cours intérieures, ses venelles, ses toits-terrasses et ses micro-espaces publics très qualitatifs, La Roque d'Anthéron se distingue par un patrimoine du « quotidien » qui contribue à la qualité du **cadre de vie**.

Son rayonnement culturel, qui s'exprime notamment lors du Festival International de Piano, ne doit pas occulter de réelles **fragilités sociales** liées notamment au fait que certaines fonctions de centralité (notamment sur le plan économique) sont à conforter. La Roque d'Anthéron apparaît en effet comme une petite centralité qui fonctionne en « relais » d'autres pôles urbains proches.

Dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » et plus généralement du projet communal, la vision du centre de La Roque d'Anthéron est celle d'un **village provençal** qui saura se renouveler pour répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle, tout en pérennisant un **cadre de vie** exceptionnel.

Pour cela, le projet de territoire que nous proposons s'organise autour de plusieurs axes stratégiques et de deux axes transversaux :

1. Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité ;
2. Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion ;
3. Un village fluidifié et connecté ;
4. Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale ;
5. Des retombées touristiques et culturelles optimisées ;
6. Construire avec le plus grand nombre ;
7. Construire une évaluation à deux échelles.

Article 3 – Les axes stratégiques du projet de territoire

La présente convention a pour objet d'accompagner la commune de La Roque d'Anthéron à mettre en œuvre son projet de territoire, construit en cohérence avec les finalités du programme Petites villes de demain, autour des axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité**

La proximité est un axe central du projet de territoire. Concept parfois galvaudé, il trouve ici toute sa signification car il met au cœur des préoccupations la question des **aménités**, du cadre de vie et des **circuits-courts**.

Concrètement, la commune de La Roque d'Anthéron s'est engagée depuis quelques années dans un Programme Alimentaire Territorial, labélisé en mai 2021, et qui répond à des objectifs ambitieux de **circuits-courts** et de haute qualité environnementale. Toutefois, afin de donner davantage de corps à ce programme, il pourrait être intéressant de valoriser le marché hebdomadaire par la réalisation d'une halle ouverte sur le cours Foch et de tourner la programmation d'un futur tiers-lieu vers le mieux manger, en l'intégrant comme axe majeur au PAT.

Dans la même logique, il s'agit de tirer parti du poids économique et démographique de la Commune ainsi que de la faible concurrence périphérique pour **étoffer et diversifier l'offre commerciale** par la valorisation d'un parcours marchand et la création d'une foncière commerciale. Il s'agirait de créer une boucle marchande dans le cœur du village, passant notamment par une action volontariste de maîtrise des rez-de-chaussée

commerciaux stratégiques. Si la Commune a mis en place une signalétique facilitant la déambulation commerciale des visiteurs, elle souhaite à présent aller plus loin et créer des connexions entre les différents pôles commerciaux (centre-villageois, le centre commercial La Fenièrre et l'Avenue de la Libération avec le Lidl la zone Lidl).

Enfin, pour répondre à cet enjeu d'inclusion, l'idée ici aussi est de développer des animations, afin de rassembler les habitants et de créer du lien social. Dans la continuité du travail réalisé depuis quelques années, l'aménagement d' équipement (projet de **salle de boxe**), d'**espaces de « loisirs »** (rapprochement d'une aire de jeux de l'école, aires de jeux, boulodromes...) et la mise en valeur de certains espaces publics (places, rues...) vont monter en puissance dans les prochaines années. Enfin, la maison de santé inaugurée en juillet 2022 va irriguer le centre et répondre au déficit de fonctions médicales observées localement. En effet la Commune a porté la requalification des espaces extérieurs de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Afin de poursuivre ce travail de développement des aménités et d'accorder ce nouveau lieu à l' espace préexistant de la Fenièrre, la Commune souhaite requalifier la place centrale de cet espace commercial.

- **Axe 2 : Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion**

Malgré un dynamisme démographique mesuré par rapport à son environnement proche, le centre de La Roque d'Anthéron présente la particularité d'héberger de nombreuses **familles**.

En capitalisant sur sa qualité de vie et sur son statut de « petit village à la campagne » très en vogue dans un contexte post-covid, il s'agira de tirer parti de la faible densité pour imaginer une **intensification douce** des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain. Bien évidemment, ce dynamisme renouvelé devra se faire dans le respect de la **diversité sociale** qui caractérise le village et dans un souci d'inclusion permanent.

En complément des projets en cours et à venir (Parc du Château et OAP Les Aires), la mobilisation de grandes **emprises foncières** proches et des **bâtiments communaux** peut être l'occasion d'attirer de nouveaux actifs. Plus spécifiquement, le secteur des Aires avec ses 50 logements est hautement stratégique.

Une attention particulière sera donc portée à son insertion urbaine, dans le respect de la trame vaudoise, à la diversité de fonctions et enfin à la délicate question du stationnement.

En effet, si une politique de réorganisation du stationnement est menée dans le centre, il pourrait être intéressant de recréer dans ce secteur une offre qui permettrait d'irriguer le centre.

En dernier lieu, la rénovation des logements de la résidence pour personnes âgées « L'Oustaou » pourrait être l'occasion de porter un projet de **résidence intergénérationnelle** à destination de jeunes actifs (intégration de jeunes en apprentissage à la MFR de La Roque d'Anthéron notamment).

- **Axe 3 : Un village fluidifié et connecté**

Malgré sa relative « compacité », La Roque d'Anthéron, comme la plupart des communes périurbaines, s'est fortement étendue au cours des dernières décennies.

Afin de reconnecter le cœur du village au reste de la commune, l'aménagement de **cheminements doux** (piétons et cyclables) est un enjeu fondamental (axe structurant Nord-Sud, Est-ouest, requalification de l'Avenue de l'Europe Unie...). Ces cheminements permettraient de créer du lien entre les zones pavillonnaires et le cœur du village et favoriseraient un **report modal** pour les rocassiers dans leurs déplacements quotidiens. Cette volonté est aussi l'occasion de créer des connexions entre les différents pôles commerciaux (centre-ville, La Fenièrre et l'Avenue de la libération avec le Lidl), afin de renforcer le parcours marchand de la Commune. Au final, l'objectif est de fluidifier le centre et ses abords, de régler (au moins partiellement) certains

problèmes de circulation (rue de Florans notamment) et de renforcer l'attractivité des commerces.

Toutefois, pour être pleinement efficace, cette stratégie doit s'accompagner d'une **réorganisation du stationnement** (en limitant la place de la voiture sur certains axes et en recréant de l'offre à proximité) et des sens de circulation. A une échelle plus fine, la création d'une **percée urbaine** entre la Mairie et le centre doit permettre de relier le secteur des équipements (Avenue de l'Europe Unie) avec le noyau villageois.

Le CAUE a réalisé entre 2020 et 2021 deux études complémentaires sur l'aménagement de la commune (abords de l'Avenue de l'Europe Unie et percée urbaine entre la mairie et le centre) : c'est à présent l'occasion pour les élus et les techniciens de la Commune de se réapproprier les propositions d'aménagement afin de poursuivre leur projet communal de développement.

• **Axe 4 : Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale**

Située dans l'hinterland de la métropole Aix-Marseille-Provence, La Roque d'Anthéron structure un bassin de vie « périurbain » et rural composé de plusieurs communes du Val de Durance (Charleval, Lauris, Cadenet, St-Estève-Janson, Rognes...).

Par ailleurs, son centre bénéficie d'une certaine densité économique. Sachant que la volonté **d'innovation** (économique et sociale) est un axe fort du projet communal, celle-ci pourrait s'incarner par la création d'un **lieu hybride** mêlant activités économiques (bureaux partagés, salles de conférences), numérique (coworking, services digitaux...) et lien social (associations, espace dédié à la formation...). Construit pour et avec les habitants, ce « tiers-lieu » pourrait devenir un nouvel élément fort de la centralité et de la sociabilité de La Roque d'Anthéron. Ce nouveau « totem » du centre permettrait de dynamiser l'économie locale et de répondre à des enjeux de travail à distance.

Ce lieu mettrait également à profit le travail assuré dans le cadre du PAT en axant une identité forte autour du mieux manger. Cet espace serait l'occasion d'organiser des rencontres, échanges, entre les producteurs locaux, les animateurs des jardins potagers communaux, toutes personnes intéressées par l'agriculture durable et locale, dans le but de transmettre savoirs, bonnes pratiques, etc....

Si le site de l'ancienne mairie est pour le moment ciblé, il s'agirait plus généralement de faire vivre et d'animer un **écosystème de tiers-lieux** qui permettrait de mutualiser et de valoriser les sites existants dans une logique d'hybridité et de flexibilité (médiathèque, complexe sportif et culturel Marcel Pagnol...).

Ce tiers-lieu permettrait à la fois de créer du lien entre les habitants, afin d'une part qu'il participe à la vie citoyenne, et d'autre part, qu'il soit un vecteur d'intégration.

• **Axe 5 : Des retombées touristiques et culturelles optimisées**

L'ensemble des budgets communaux à vocation économique ou touristique ont subi, pour la période liée au COVID, des pertes annuelles totales de 400 000 €. L'enjeu pour la Commune tient à consolider ses équipements et valoriser leurs actions, en développant les retombées sur l'économie locale. Il apparaît donc important de mettre à l'étude une mise en réseau possible des sites touristiques et des connexions au centre, afin de valoriser globalement un parcours patrimonial au sein de la Commune.

Il s'agira ainsi de valoriser le joyau communal qu'est l'Abbaye. D'abord en effectuant les travaux de restauration nécessaires (toiture, traitement des zones dégradées par l'humidité, murs de soutènement, portail d'entrée). La Commune souhaite enfin améliorer ses accès notamment eu égard aux personnes à mobilité réduite jusqu'à l'entrée du site, en requalifiant l'ancienne porterie et en installant des éclairages adaptés aux abords du site afin de renforcer la sécurité et le confort du public notamment lors des représentations du Festival International de Piano.

Les enjeux de **valorisation du patrimoine** et de **promotion d'une offre touristique** axée sur le cyclotourisme sont importants. Le retour de la gestion de l'Office du tourisme à la Commune au 1^{er} janvier 2023 servira à donner du sens à la démarche et sera mis à profit dans le Comité de Pilotage petites villes de demain.

- **Axe 6 : Construire avec le plus grand nombre**

La conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont une action prioritaire du plan d'actions. C'est pourquoi, mettre en place une démarche de co-construction dans le cadre du projet de territoire avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services de la Commune dans un objectif d'inclusion est un axe fort. Il faudra alors flécher les actions où cette co-construction sera pertinente.

- **Axe 7 : Construire une évaluation à deux échelles**

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions.

Article 4 – Le plan d'actions (cf. Annexe 2)

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le plan d'actions est structuré suivant les axes stratégiques définis à l'article 3.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Le plan d'actions établi à date de signature de la présente convention lui est annexé. Le plan d'actions peut être fusionné avec la maquette financière mentionnée à l'article 6.8.

Les évolutions de ce plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

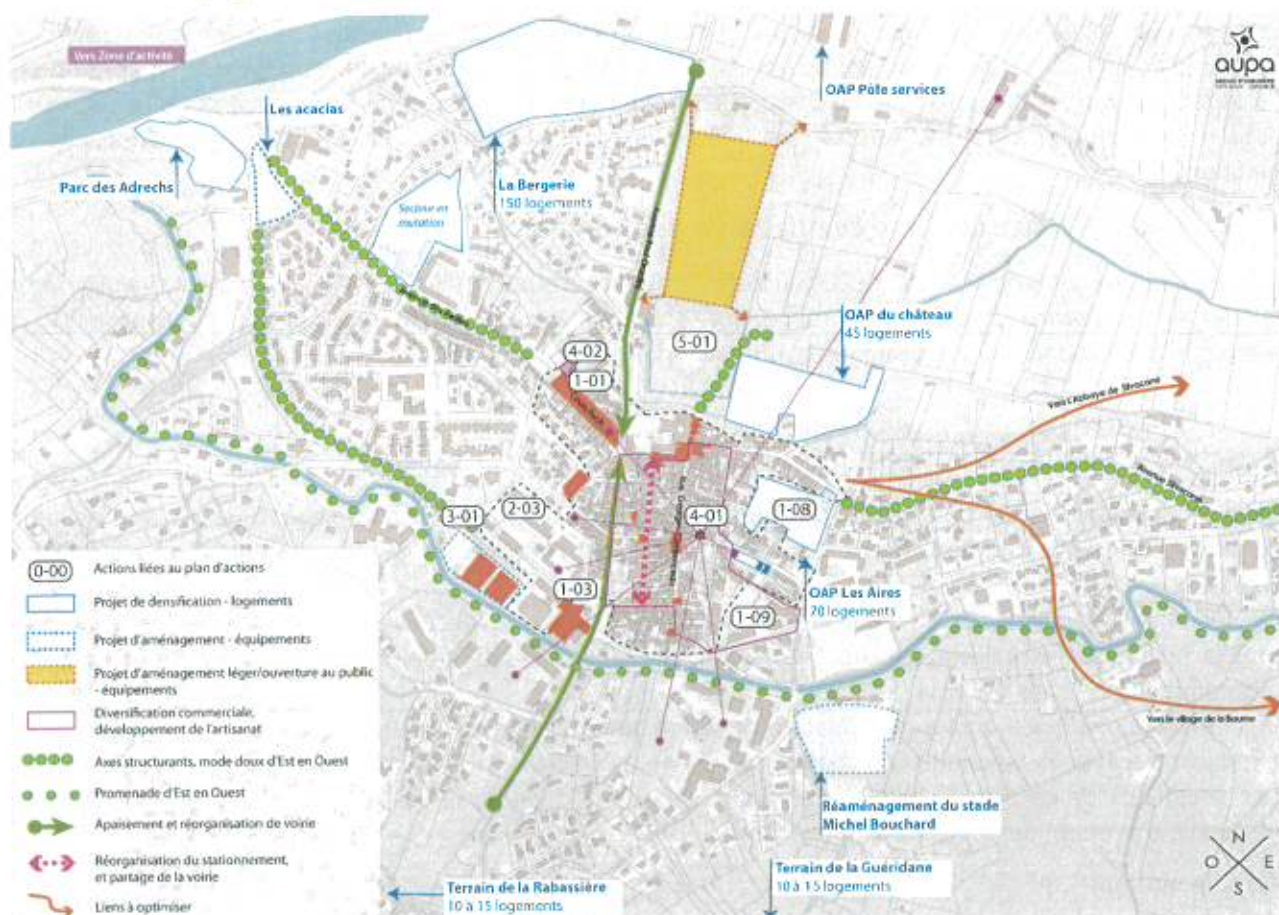
Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4. 3. Carte des projets



Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

La Métropole va mutualiser pour les 6 communes deux postes de chef de projet dans le cadre des financements du programme. Ces deux postes seront positionnés dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT). Ces deux postes feront par ailleurs partie d'une équipe plus large composée des directions Habitat et Développement Economique qui accompagneront les communes dans le cadre de ce programme, lui-même intégré dans le dispositif partenarial « Envie de Ville ».

La Métropole, dans le cadre de son programme de travail 2022, s'est appuyée sur les deux agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) pour accompagner les communes dans la réalisation et la définition des diagnostics et des projets de territoires ainsi que pour la rédaction des conventions cadres. Dans le cadre des futurs programmes de travail des agences, la Métropole se laisse la possibilité, suivant les besoins, de les missionner pour de nouvelles études.

Par ailleurs, la Métropole et la Banque des territoires ont, par conventionnement, mis en œuvre l'intermédiation financière, afin de permettre une gestion opérationnelle, par la Métropole, des financements en ingénierie proposés dans le cadre de ce programme par la Banque des Territoires, soumis à validation de la direction régionale Sud-PACA, cf. article 6.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Métropole s'engage à désigner un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ce chef de projet sera positionné dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT).

La commune signataire s'engage à désigner un référent communal, qui accompagnera le chef de projet PVD, dans la mise en œuvre du programme de travail, notamment en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire et à mettre en œuvre le plan d'actions.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les porteurs de projets et Maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet,

en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Engagements du Département

Le Département pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des autres partenaires

Les partenaires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces partenaires s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre

CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. CCIAMP

La CCIAMP pourra apporter son expertise et ses conseils sur les projets de développement économique et de redynamisation commerciale de la commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation du commerce et de l'activité économique.

Elle pourra également mobiliser les dispositifs de droit commun à destination des entreprises notamment des commerçants : accompagnement à la création-transmission-reprise pour permettre de maintenir les activités économiques présentes dans le centre-ville ; information et accompagnement des commerçants notamment sur les questions de transition écologique et numérique pour être en phase avec les nouvelles tendances de consommation ; information des entreprises sur des projets d'aménagement mis en œuvre dans le cadre de la présente convention.

6-6-3. CMAR

La CMAR PACA pourra mettre son expertise du tissu artisanal au service des projets d'aménagement de la commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation de l'artisanat, de ses métiers et savoir-faire. Elle pourra également mobiliser son offre de service à destination des entreprises pour les informer, les former et les accompagner notamment sur l'anticipation des transmissions-reprises, sur les enjeux d'adaptation et de professionnalisation en lien avec la transition écologique et numérique en s'appuyant sur les projets et actions du programme PVD.

6-6-4. CAUE 13

Le CAUE 13 pourra mettre son expertise en ingénierie de projet, au service des projets d'aménagement de la commune par des actions de conseil et de sensibilisation visant à définir enjeux et orientations permettant de faciliter l'aide à la décision pour des projets d'aménagement en phase préopérationnelle.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle recense les contributions prévisionnelles des partenaires signataires de la présente convention, et éventuellement d'autres partenaires du plan d'actions.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

De manière générale, la métropole est en charge de la coordination pour les 6 communes PVD et à l'échelle de son territoire, du programme PVD, cette coordination est intégrée à l'animation et au suivi du dispositif partenarial « Envie de Ville » pilotée par la Métropole.

Par ailleurs la Métropole et la Commune mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la

charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme est entrée en vigueur à la date de signature de la première convention cadre et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Marseille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire : diagnostic et axes stratégiques

Annexe 2 – Plan d'actions et maquette financière prévisionnelle

Annexe 3 – Modèle de fiches actions



Fait en 3 exemplaires originaux, le2026

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron, 	Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Le Préfet des Bouches-du-Rhône,	Le Directeur Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Caisse des Dépôts et Consignations,
La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,	Le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,

La Roque d'Anthéron

Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

Mai 2022

Etude sur le fonctionnement du centre Elaboration du PLUi, du diagnostic à la stratégie

Programme de travail AUPA – Territoire Pays d'Aix – 2020-2021

Rendu final



Plan détaillé de l'étude

I. Rappel de la commande

- 1.1 Vers l'élaboration d'un projet global de revitalisation
- 1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid
- 1.3 La méthodologie proposée

II. Diagnostic territorial

- 2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »
- 2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter
- 2.3 Un centre au profil « familial »
- 2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité
- 2.5 Un parc de logements peu dense
- 2.6 Une grande diversité sociale et économique
- 2.7 Une structure et un fonctionnement urbain atypiques
- 2.8 Un patrimoine exceptionnel
- 2.9 Un cadre de vie à fort potentiel
- 2.10 Un potentiel de développement important

III. Enjeux identifiés

- 3.1 Principaux constats
- 3.2 Principaux enjeux
- 3.3 Spatialisation des principaux enjeux

IV. Stratégie et vision du centre-ville de demain

- 4.1 Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique à proximité
- 4.2 Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion
- 4.3 Un village fluidifié et connecté
- 4.4 Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale
- 4.5 Des retombées touristiques et culturelles optimisées

V. Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines

- 5.1 Schéma d'orientations stratégiques - Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale
- 5.2 Première action « Petite Ville de Demain » : la préfiguration d'un tiers lieu



I. Rappel de la commande



1.1 Vers l'élaboration d'un projet global de revitalisation

Le PLUi du Pays d'Aix, une étude complémentaire sur les centres-villes en 2020

Dans le cadre des travaux menés par le territoire pour le PLUi du Pays d'Aix, une étude complémentaire a été demandée à l'AUPA en 2020 pour qualifier le fonctionnement et les enjeux des centres (« *Les centres-villes du Pays d'Aix, entre urbanité et proximité* » - décembre 2020).

Cette étude a permis de faire émerger une dizaine de centres à enjeux qui ont bénéficié (ou vont bénéficier) d'une expertise plus poussée en termes de revitalisation. La Société Publique Locale d'Aménagement - SPLA - Pays d'Aix Territoires participe également à cette démarche.

Les résultats et réflexions proposés dans ce document serviront bien évidemment de fondement à l'élaboration du projet de territoire dans le cadre de la démarche « Petites villes de Demain ».

Petites Villes de Demain, une démarche nationale de revitalisation en 2021

En 2018, c'est le programme action cœur de ville, qui sélectionne 234 villes moyenne de plus de 20 000 habitants pour redynamiser les centres villes dévitalisés.

En 2021, c'est le programme petites Villes de Demain qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe...), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Au travers ce dispositif, l'Etat et les partenaires du programme viendront en 2022 soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

A ce titre, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance accompagne la commune de La Roque d'Anthéron (en collaboration et avec le soutien de la métropole Aix-Marseille-Provence) dans l'élaboration de son projet de territoire dont l'objectif est d'imaginer le centre-ville de demain. La SPLA a par ailleurs apporté une expertise précieuse tout au long de la démarche.



La commande

1.1 Vers l'élaboration d'un projet global de revitalisation



Petites villes de demain,
un écosystème
d'acteurs pour aider les
communes à construire
un projet centre-ville

1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

Les réponses aux nouveaux vecteurs d'attractivités

Dans une société mondialisée et soumise à des mutations rapides, il devient de plus en plus difficile d'envisager les futurs possibles. Cela est d'autant plus vrai que la crise sanitaire que nous traversons constitue une réelle remise en question de nos manières de penser et de fabriquer les territoires.

La ville innovante

De nouveaux espaces de travail dans les centres (Tiers-lieux et espaces de coworking)

La ville du quart d'heure ou des courtes distances

La proximité comme vecteur d'attractivité ; circuits-courts, accès aux aménités (services du quotidien...)

La ville-nature et biodiversitaire

Ilots de fraîcheur urbains

La ville apaisée

Modes doux (piétonisation, marche, vélo...)

La ville à haute qualité urbaine

Qualité des espaces publics et des logements

La ville « phytitale »

Face à la concurrence du e-commerce, une nécessaire transition vers un commerce à la fois « physique » et digital

UN NOUVEAU RAPPORT
AU TEMPS

UN NOUVEAU RAPPORT
À L'USAGE

UN NOUVEAU RAPPORT
À L'ESPACE

UNE RÉVOLUTION:
L'AVÈNEMENT DU
TÉLÉTRAVAIL

covid¹⁹



La commande

1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

Les trois enjeux fondamentaux de l'aménagement post-covid : **la distance, l'emplacement et la surface.**

1. LA DISTANCE

Est-ce la fin de la dictature des distances dans notre rapport au travail, et donc au lieu d'habitation ?

- Qu'est-ce que le numérique a changé dans le choix de l'endroit où habiter et le choix de son logement ?
- Quand on peut tout faire ou presque à distance, la proximité du logement par rapport à son employeur ou ses clients n'est plus un critère aussi exclusif
- Les nouveaux outils numériques et le télétravail libèrent les contraintes de trajets quotidiens de ceux qui préfèrent vivre dans une petite ville ou à la campagne en périphérie des grands pôles d'emploi

Quitter une grande ville pour une ville à taille humaine, plus agréable et suffisamment bien équipée ?

Oui mais pas forcément pour vivre en ville ou en centre-ville... Des envies « post covid » contradictoires : comment vivre en appartement en ville peut-il faire envie, alors que les Français rêvent de nature ?



VS.



Le début d'un exode urbain ?

Pourquoi faut-il réenchanter le logement en ville ?

Le digital permet de rapprocher les choses sans y être (comme le télétravail) mais ce n'est pas nécessairement les grandes villes ou même les centres-villes qui devraient profiter de cet élan car la crise sanitaire a aussi stimulé les envies de nature, d'espace et de lumière.

Bien que la loi Climat et Résilience vienne réduire l'artificialisation des sols et amener progressivement les promoteurs et aménageurs à réinvestir la ville, l'appartement ancien de petite taille, mal isolé, sans ascenseur, sans parking, sans lumière et surtout sans extérieur ne correspond pas forcément aux attentes contemporaines.

Alors que le pavillon de périphérie, symbole de l'étalement urbain, est diabolisé par les pouvoirs publics et les experts, la question de son alternative en ville reste entière.

Le recyclage urbain, le rehaussement des immeubles en ville, et la construction d'appartements au goût du jour pour attirer les jeunes actifs et les familles en centre-ville sont des enjeux clés.



de place, du volume

de lumière

de nature, un extérieur

La commande



1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

2. L'EMPLACEMENT

Serait-ce l'heure du retour des commerces en milieu urbain, voire dans des petites rues peu fréquentées ?

Les 3 règles d'or « l'emplacement, l'emplacement et l'emplacement » qui a fait la gloire des centres commerciaux de périphérie depuis 60 ans seraient-elles remises en cause par le numérique ?

Le numérique et notamment les smartphones permettent désormais au client de choisir à distance son commerce, de le guider hors des sentiers battus, et de voir à travers les murs le magasin caché dans une petite rue...

S'affranchir des contraintes d'emplacement, oui mais comment ?

- Être une destination en soi (réputation, spécificités, expérience d'achat originale, lieu singulier et étonnant...)
- Être visible sur internet, et avoir une visibilité pratique (immédiate en 1ère page de google, adresse physique claire, horaires d'ouverture à jour, téléphone...)
- Avoir une super image (commentaires, réseaux sociaux...)



La commande



1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

3. LA SURFACE

Internet réduit les besoins de surface d'un magasin et donc ses charges

Quand le stock peut être déporté pour livrer le client après sa visite, le magasin peut se concentrer sur son rôle de « vendeur » et sur l'essentiel de son métier

La livraison permet aux commerçants de se tourner vers les locaux plus petits des centre-ville (exemples d'Ikea, Decathlon, Boulanger...)

Mais la réduction de la surface utile devient porteuse à condition de la consacrer à faire la différence avec le web pour fidéliser le consommateur au lieu physique.

Le magasin devient plus « commerçant » et moins logistique

- Showroom pour voir les produits, les toucher, les sentir
- Conseil client, relation humaine et personnelle
- Personnalisation des produits ou des services
- Démonstration, essai
- Confort et services
- Expérience agréable et unique
- Pédagogie et apprentissage
- Co-production avec le client



La commande

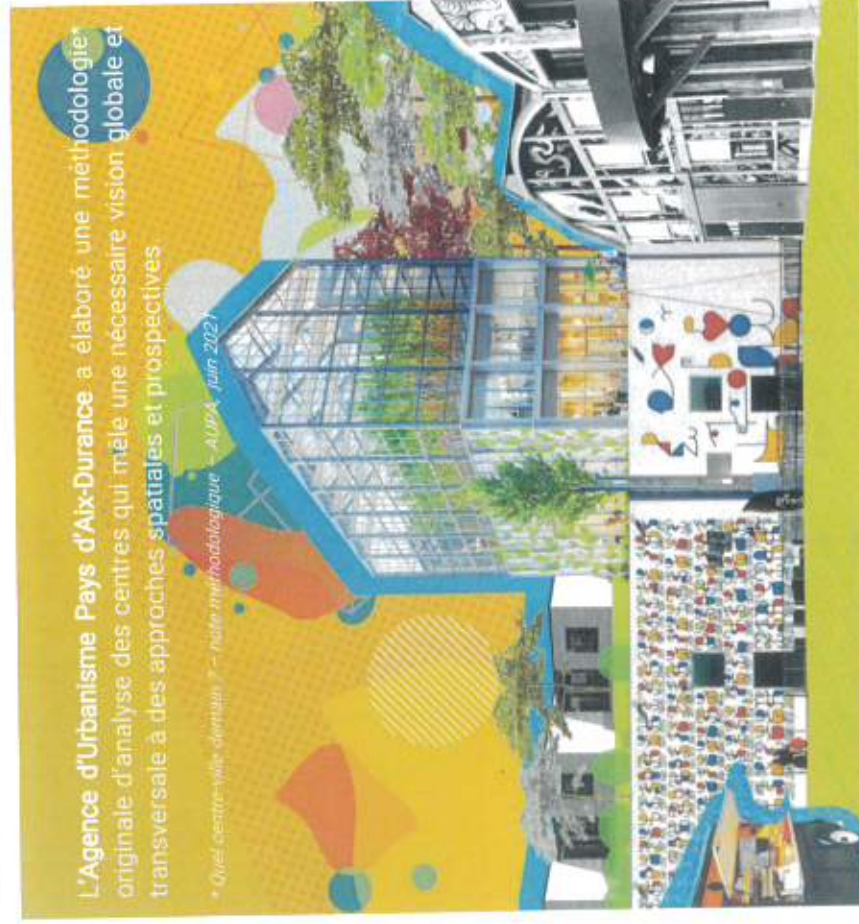


1.3 La méthodologie proposée

Réinventons les centres de nos villes et villages !

Dans un contexte post-COVID et à l'heure du « zéro consommation » d'espaces, les centres-villes concentrent une multitude d'enjeux.

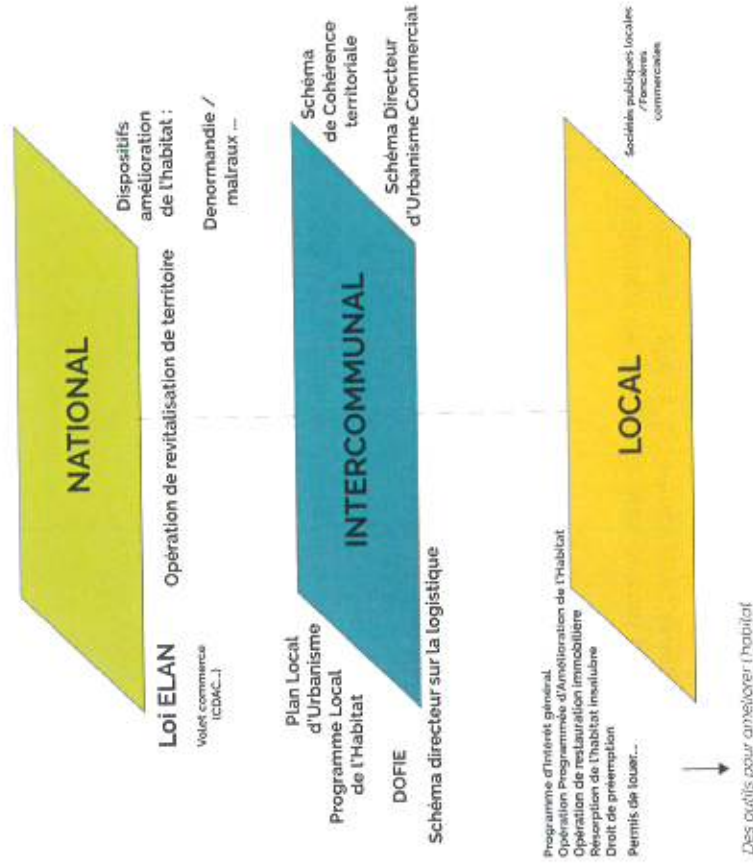
La nécessité d'un modèle de société plus écologique et résilient ainsi que le passage à une société post-industrielle basée sur l'épanouissement et la recherche d'une identité commune concourent à anticiper un probable renouveau des centres-villes dans les décennies à venir.



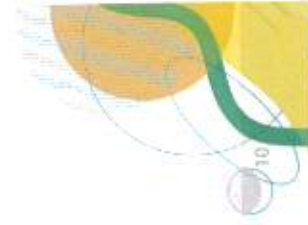
Rendu final mai 2022 – Étude sur le fonctionnement du centre ville – Du diagnostic à la stratégie



Les centres-villes, un écosystème complexe



La commande



1.3 La méthodologie proposée

Une méthodologie originale imaginée par l'AUPA

Diagnostic et enjeux territoriaux

Ce diagnostic territorial comprend d'abord un volet socio-économique transversal (population, emplois, commerces, habitat...). Sur la base des études existantes et d'indicateurs infra-communaux, quelles sont les problématiques et enjeux spécifiques du centre (forces, faiblesses, spécificités...) ? Analyse quantitative, spatiale et qualitative (rencontres avec les maires, élus...).

Ce diagnostic socio-économique est ensuite complété par une étude urbaine mettant en évidence les caractéristiques et problématiques « fonctionnelles » et spatiales du centre dans son environnement proche. Il s'appuie sur des cartographies thématiques (typomorphologie et densité, espaces publics, espaces verts, commerces et services, stationnement et mobilité...).

Le croisement d'approches socio-économiques et urbaines permet de faire émerger des enjeux prospectifs.

Vision du centre-ville de demain

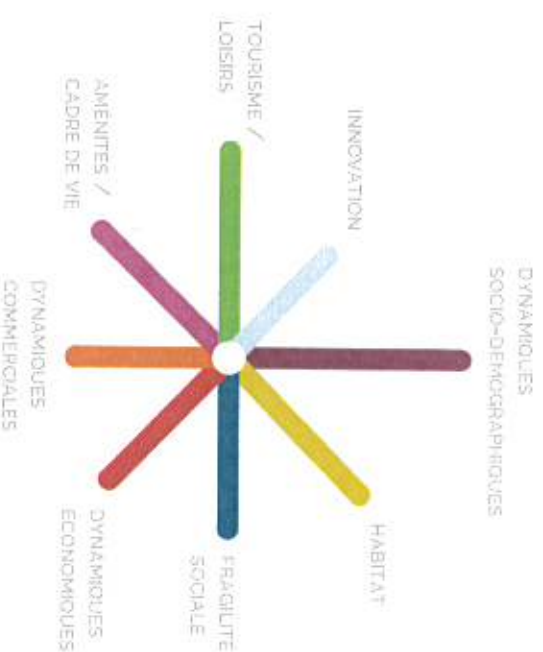
Sous la forme d'ateliers / séances de travail avec les élus et techniciens, quelle vision prospective du centre de demain ? Quels axes stratégiques de développement ? A ce titre, une visite de terrain a été programmée pour préciser la géographie des enjeux.

Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines

Ce schéma d'orientations à petite échelle permet de mettre en cohérence l'ensemble des projets (en cours et à venir) dans le centre et son bassin de vie élargi (prise de recul / vision globale). Il s'articule avec une analyse urbaine à plus grande échelle qui précise les intentions urbaines et recommandations spatiales. Au-delà du volet spatial, ces recommandations sont aussi thématiques, sur des sujets très variés et transversaux (habitat, commerce...).

Eléments de programmation et traduction « réglementaire » dans le PLU

Assistance à la mise en œuvre des solutions de revitalisation retenues par la commune par le biais d'opérations d'aménagement (tiers-lieux, halles...). Recherche de financements (appels à projets) et mobilisation de partenaires (Banque des Territoires...).



Sortie de terrain – juin 2021



Le diagnostic

1.3 La méthodologie proposée

Une méthodologie qui intègre la démarche « Envie de Ville », en retenant le périmètre de centre-ville défini dans ce programme

Le périmètre d'étude



La métropole n'ayant pas accès au dispositif Action Cœur de Ville, elle à imaginé en 2018 une démarche « **ENVIE DE VILLE** ». Elle fut initiée par l'Etat et la métropole en lien avec de nombreux partenaires (EPF, Caisse des dépôts, Région...) pour réinvestir les centres urbains de la métropole Aix-Marseille-Provence.

L'objectif de ce programme est de proposer une analyse globale et transversale du fonctionnement des 92 centres de la métropole. Ainsi proposer une typologie des centralités pour permettre à la métropole de prioriser. Mais aussi d'adapter les stratégies et les outils d'intervention.

L'objectif : réaliser un état des lieux des atouts ainsi que des dysfonctionnements des centralités, afin de repérer des leviers et priorités opérationnelles au regard des projets en cours et à venir et ce, dans la perspective fixée par les documents de planification et politiques sectorielles pilotées par la Métropole.

Source : AUPA – AGAM – Métropole Aix-Marseille-Provence (Envie de ville)

16
hectares

1 400
habitants

700
emplois

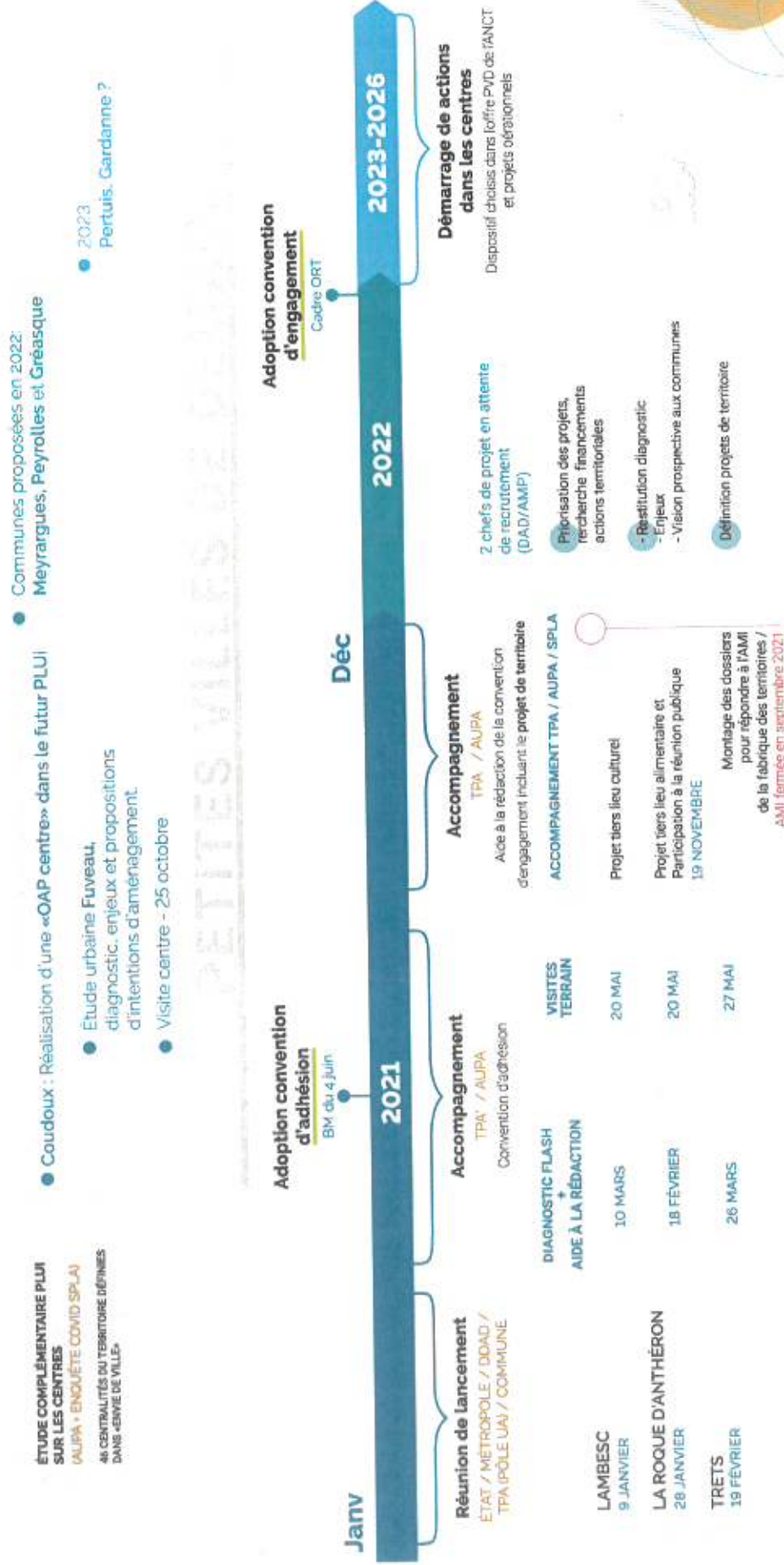
La commande



1.3 La méthodologie proposée

Le planning

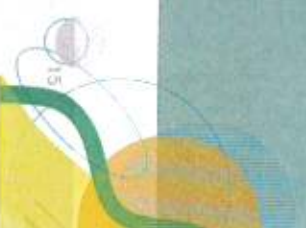
DÉMARCHES DE REDYNAMISATION DES CENTRES DU PAYS D'AIX (2019 - 2026)



* Services internes TPA participants: Dir éco, COPROF, Référents Urbanisme des communes et Référents responsable identifié Pôle UA (MR)

Rendu final 11 mai 2022 - Étape sur le fonctionnement du centre ville - Du diagnostic à la stratégie

II. Diagnostic territorial



2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »

Carte de Cassini et Etat Major



1778



1827

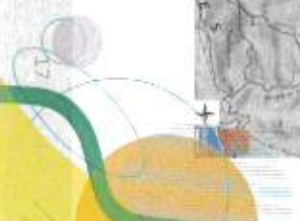
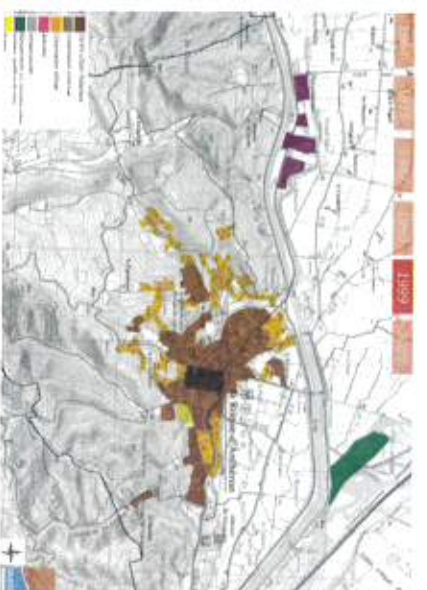
© Géoportail



Le diagnostic

2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »

Evolution de l'urbanisation



2.1 Des dynamiques urbaines « expansives » >>

Evolution de l'urbanisation

Sources photographiques : IGN remontant le temps



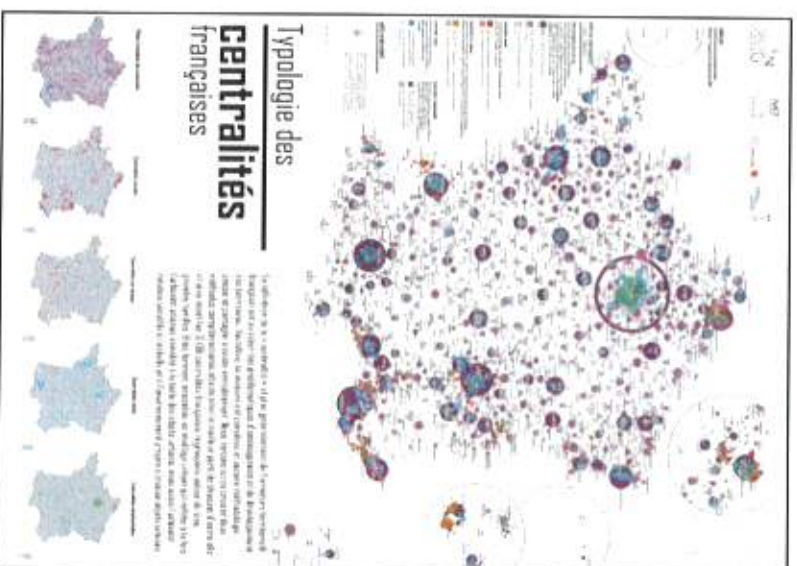
1950



2021

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Atlas National des centralités – FNAU.
Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail



3 136 centralités

Cinq grands types de centralités

POLE D'EMPLOIS STRUCTURANT

Commune qui expose à une échelle élevée l'impact économique, géographique, voire régional ou national. La densité d'équipements (habitat, services, rayonnement) varie d'un hameau à une offre de proximité. L'offre d'emplois génère une aire d'influence plus ou moins conséquente sur le territoire environnant.

avec un haut niveau d'équipement

avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal

avec une offre en équipement de proximité

CENTRALITE LOCALE

Centralité économique avec une aire d'influence plus réduite que les pôles d'emplois structurant.

avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal

avec une offre en équipement de proximité

CENTRALITE EN RESEAU

Point d'arrivée et de départ de nombreux déplacements domicile-travail. Connectée à l'arrière-ban et employée, ce type de commune dispose d'une certaine offre en équipements.

avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal

avec une offre en équipement de proximité

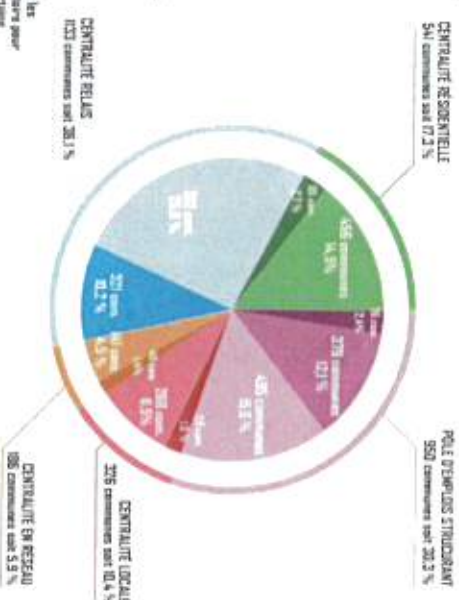
CENTRALITE RELAS

Centralité économique avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal. Ce type de commune dispose d'une certaine offre en équipements.

avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal

avec une offre en équipement de proximité

Repartition du nombre de communes par type de centralités



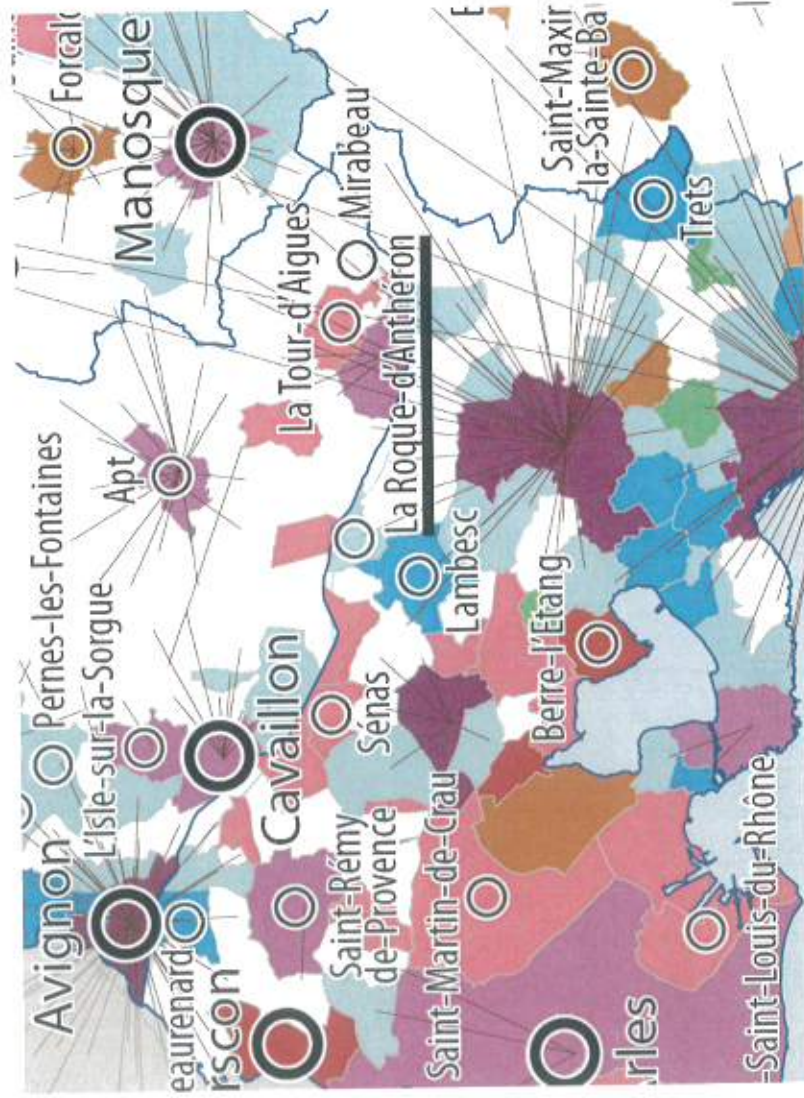
CENTRALITES 10 % **POLE CENTRALITES 90 %**

Le diagnostic



2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Atlas National des centralités – FNAU.
Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail



- Communes Action Cœur de Ville
- Communes Petites Villes de demain
- Centralités selon l'Atlas national des centres villes FNAU :
 - Pôle d'emploi structurant, haut niveau d'équipement
 - Pôle d'emploi structurant, équipement intercommunal
 - Pôle d'emploi structurant, équipement de proximité
 - Centralité locale, équipement intercommunal
 - Centralité locale, équipement de proximité
 - Centralité en réseau, équipement intercommunal
 - Centralité en réseau, équipement de proximité
 - Centralité relais, équipement intercommunal
 - Centralité relais, équipement de proximité
 - Centralité résidentielle, équipement de proximité
 - Relation économique-résidentielle *
- Limites départementales

Le diagnostic

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Cadrage communal : les enjeux de la commune

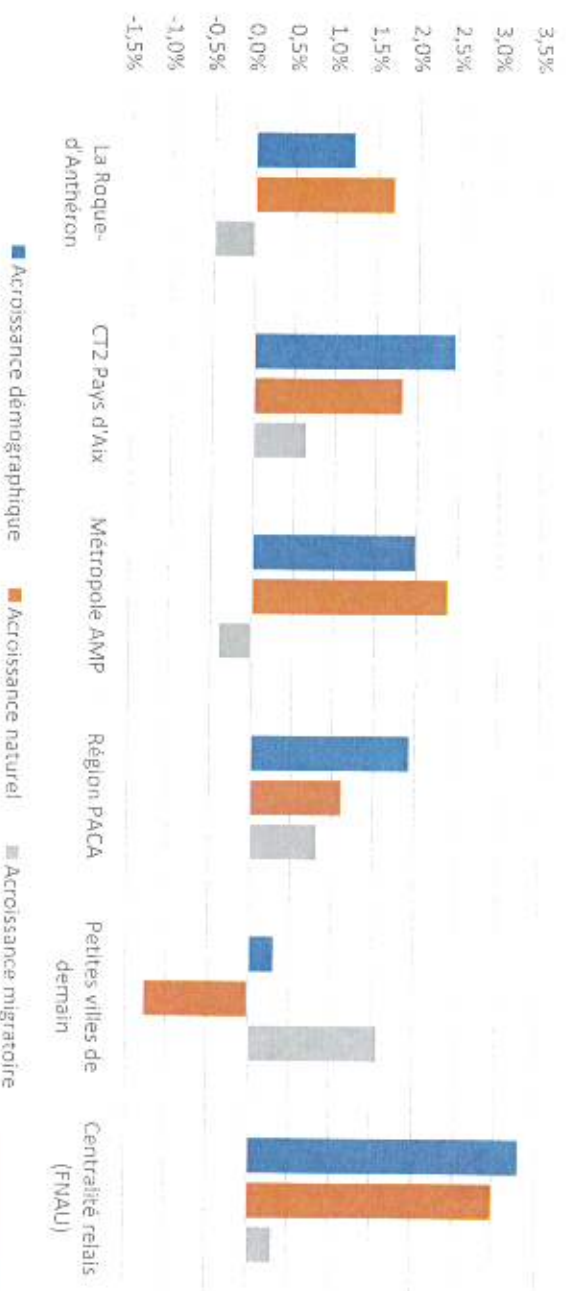
A l'échelle nationale, selon l'Atlas national des centralités réalisé en 2020-2021, par le réseau des Agences d'urbanisme via la FNAU, La Roque d'Anthéron fait partie des 1.133 centralité relais (centralité économique dont une part importante des habitants se rend dans un pôle d'emplois structurant pour travailler). En effet, 22% des actifs occupés de 15 ans et plus résidant à La Roque d'Anthéron travaillent sur Aix-en-Provence, selon la base Déplacement domicile-travail de l'INSEE 2017.

Au niveau du rayonnement par rapport aux offres en termes d'équipements, La Roque d'Anthéron dispose d'une offre en équipements de proximité à conforter (culturel, santé et commerce). Cependant les équipements structurels de type administratif ou d'éducation (collège, lycée et enseignement supérieur) n'y sont pas présents.

Au niveau de la croissance démographique, la commune est moins dynamique par rapport à la région Sud PACA et par rapport à son bassin de vie (Métropole Aix-Marseille Provence et CT2), notamment dû à sa faible attractivité avec un solde migratoire négatif.

Taux d'évolution de la population entre 2012 et 2017

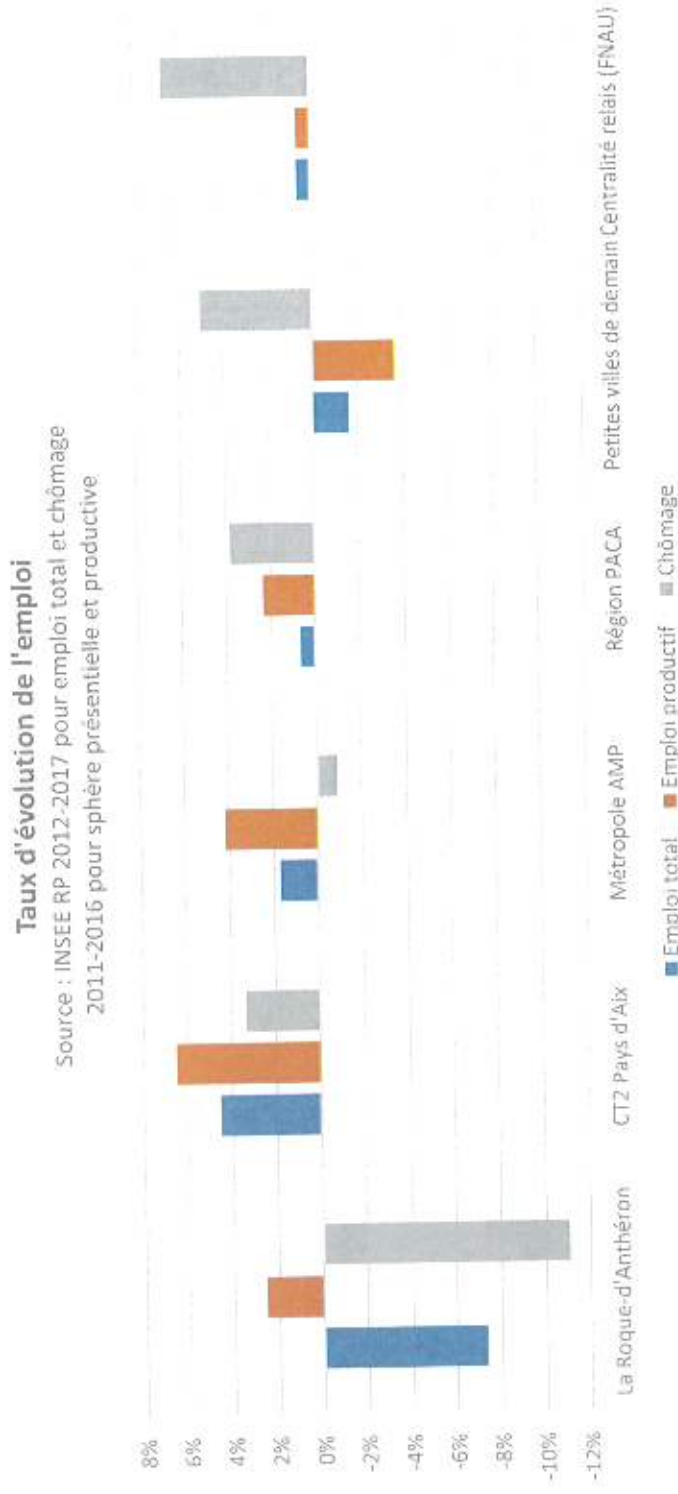
Source : INSEE RP 2012-2017



Le diagnostic



2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter



Au niveau de l'emploi, La Roque d'Anthéron a connu une baisse du nombre d'emploi de 7% entre 2012 et 2017. Cependant, l'emploi productif a progressé de 2,6% entre 2011 et 2016. La ville a connu une forte baisse du chômage de 11% entre 2012 et 2017.

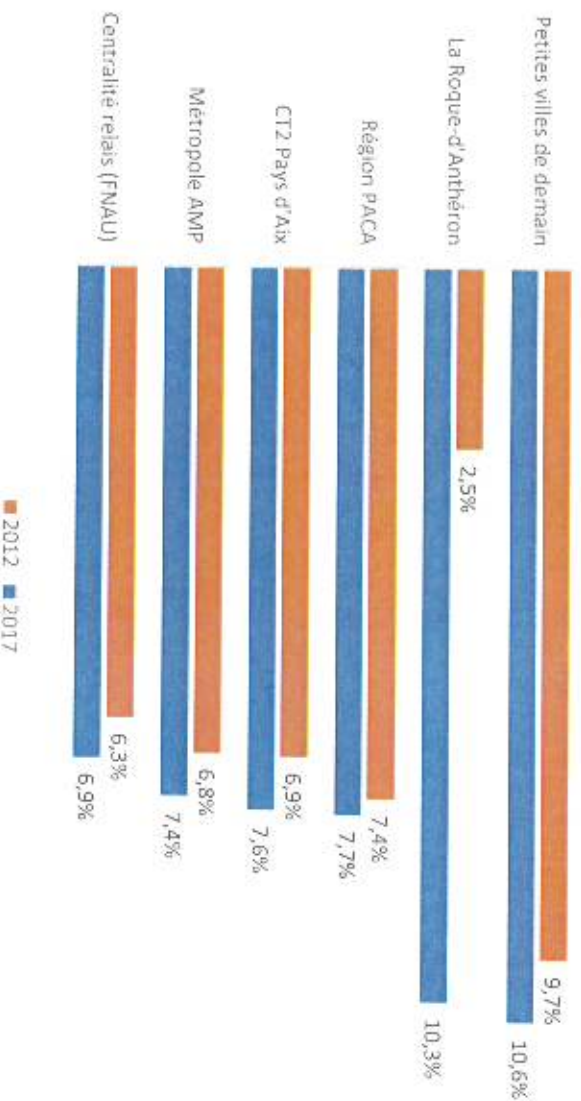
1700 emplois sur la commune dont 200 nouveaux sur les cinq dernières années.

Le diagnostic

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Part des logements vacants parmi les logements

Source : INSEE RP 2012-2017



En matière de logement, la vacance à la Roque d'Anthéron a triplé entre 2012 et 2017, passant de 58 à 252 logements vacants.

Au niveau des commerces et services, l'offre de la commune est moins importante par rapport à l'ensemble des communes sélectionnées dans Petites villes de demain. En effet, le ratio commerces et services pour 1.000 habitants de La Roque-d'Anthéron est de 4, plus faible par rapport à la médiane des autres villes du panel 6,6.

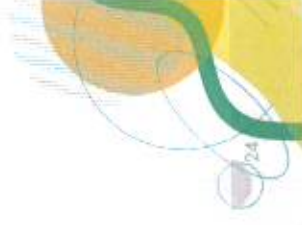
Pour le tourisme, la commune dispose d'une importante offre en hébergement mais un faible nombre d'équipements culturels. Un des enjeux importants pour la commune est de profiter de la notoriété du festival de piano pour développer davantage d'animations culturelles dérivées et d'autres événements en parallèle pour pérenniser le tourisme à l'année.

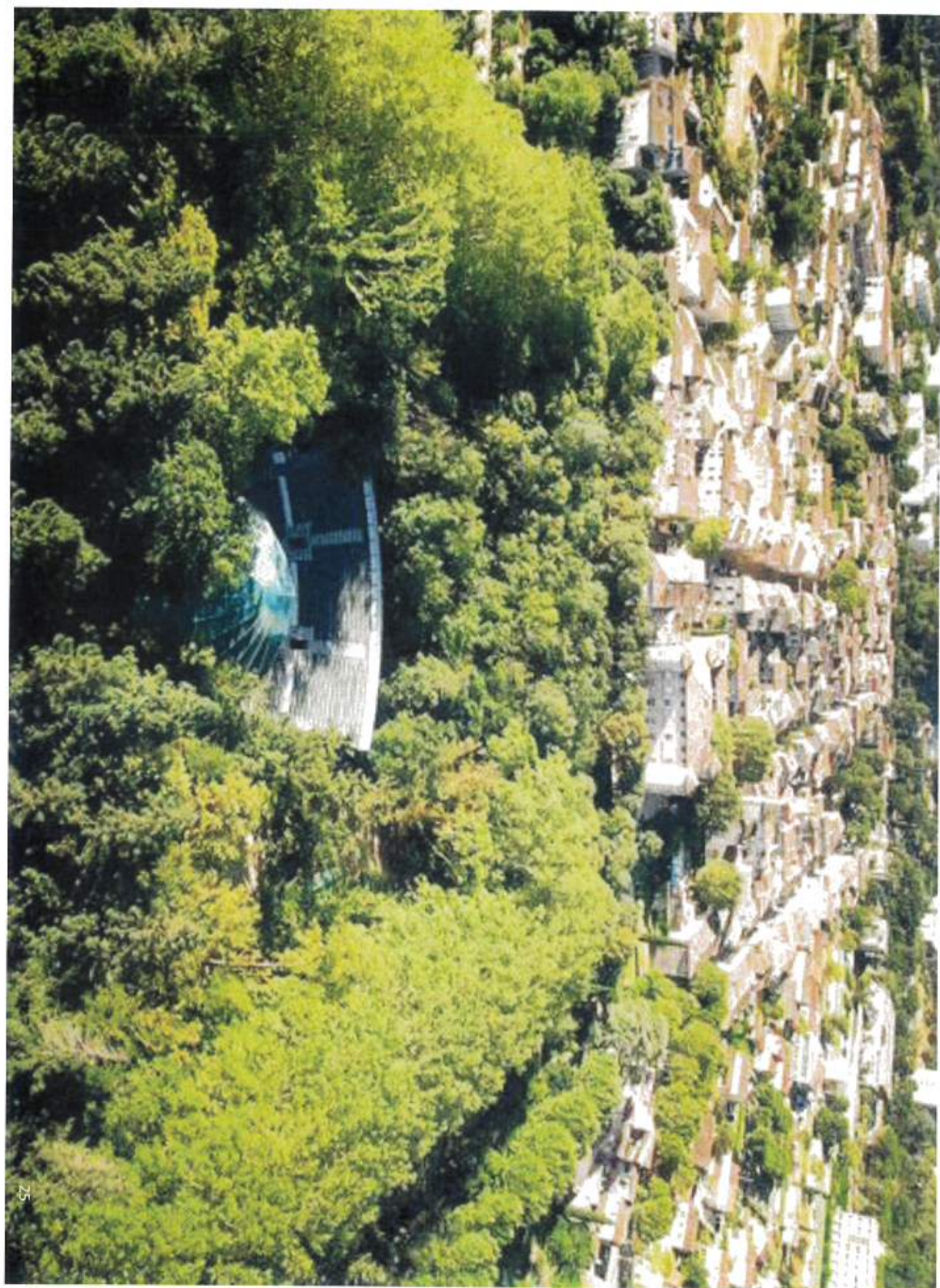
2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

- La Roque, une petite ville de 5.500 habitants et 1.700 emplois
- Des fonctions de centralité assez peu développées. La Roque ne se sent à la périphérie de personne. Fonction de mini-centre dépendant.
- Une offre en équipements, commerces et services dite de « proximité ».
- 43% des dépenses alimentaires des ménages de la Roque sont effectuées dans les commerces de la Roque (5,8M€).
- Malgré quelques équipements ou événements rayonnants (Château de Florans, Abbaye de Silvacane, centre culturel et sportif Marcel Pagnol), des fonctions de « commandement » à améliorer
- Une situation « sociale » fragile mais qui s'améliore pour les habitants (baisse du chômage)
- Une population très diversifiée (due notamment au logement social), et une volonté de lien social.
- Un bassin d'emploi soutenu par l'activité médico-sociale
- Une dynamique notable autour de l'artisanat (production locale)



Source : Atlas National des Centres-Villes – FNAU / AUPA 2021





2.3 Un centre au profil « familial »

- Un poids important du centre au sein de la commune

Un habitant de la Roque sur 4 y réside

- Des poches de précarité

18,4% de ménages « pauvres » (16,8% dans les autres centres du pays d'Aix)

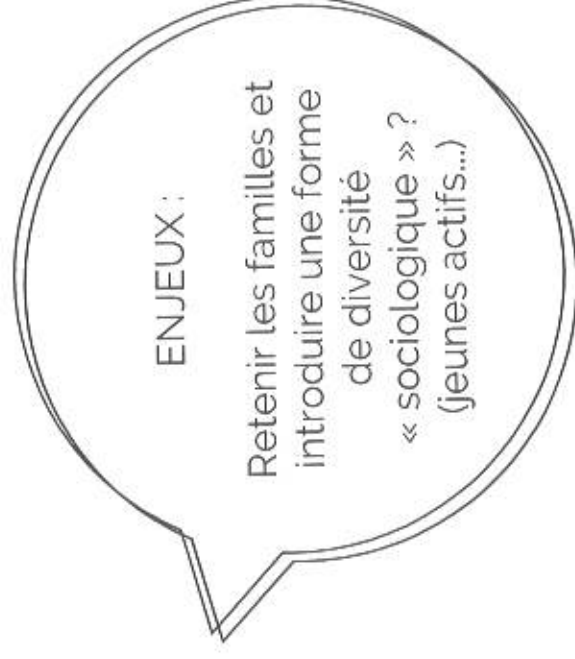
- Assez peu de personnes âgées

16% de personnes de plus de 65 ans (25% en moyenne)

- Un parc de grands logements majoritaire (T4 et +)
- 2,8 personnes par logement

>> HYPOTHESE : un centre plutôt occupé par des familles ?

Source : ALIPA – SPLA – CTZ, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020



ENJEUX :

Retenir les familles et
introduire une forme
de diversité
« sociologique » ?
(jeunes actifs...)

Le diagnostic



2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité

- Une certaine densité économique

700 emplois en centre-ville, 50% des emplois de la commune

- Environ 40% des commerces et services de proximité sont dans le centre
- Peu de concurrence commerciale « périphérique »

Seulement 3 commerces de plus de 300m² à proximité

- Malgré tout, un appareil commercial qui mériterait d'être étoffé
- 28 commerces et services de proximité pour 1.000 habitants contre 65 en moyenne dans les autres centres*

Source : ALPA - SPJA - C112 - Les centres-villes du Pays d'Ar entre urbanité et proximité - décembre 2020

ENJEUX :

Tirer parti du poids économique et démographique et de la faible concurrence périphérique pour étoffer l'offre commerciale

Un enjeu d'accessibilité

Liaison traversante / requalification cours Foch ?

Un enjeu autour du stationnement

Créer des poches de stationnement à proximité du centre, notamment dans les futures OAP ?



2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité

De nombreux commerces de proximité et de petite hôtellerie

- Une large palette de commerces de proximité : restauration, alimentaire (épicerie générale et spécialisée), soins et équipements de la maison.
- Une spécificité émerge autour du tourisme (7 maisons d'hôtes recensées) et du soin (massage, coiffure, esthétique).
- Un tissu commercial diffus et une absence de boucle marchande.

Légende

■	Cafés, restaurants
■	Alimentaire
■	Hygiène et soins personnels
■	Services divers
■	Equipement de la personne
■	Equipement de la maison
■	Hôtel, tourisme
■	Bricolage jardinage
■	Autres services commerciaux



Le diagnostic

2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité

Analyse AFOM du centre-ville

Atouts	Faiblesses
Présence d'une locomotive en centre-ville (glacier le Quillé) qui draine en saison des flux touristiques	Un tissu commercial diffus et une absence de boucle marchande
Espaces de stationnement à proximité du centre-ville	Des enseignes et devantures commerciales hétérogènes
Nouvelle association des commerçants et des entreprises dynamiques	Une signalétique routière, piétonne et touristique à renforcer
Action volontariste de la commune en faveur de la dynamisation commerciale du centre-ville	Une armature urbaine organisée en plusieurs polarités déconnectées les unes des autres (centre-ville, centre administratif, CC Fenière)
Marché forain dynamique qui répond aux besoins de la population	Peu de retombées économiques du potentiel « consommateur » et touristique environnant
Menaces/ Points de vigilance	Opportunités / Pistes d'amélioration
Forte attractivité du Lidl qui détourne les flux du centre-ville	Grimmland, le camping et les villages vacances qui drainent des flux clientèle « famille »
Complémentarités à trouver entre l'offre du centre-ville et le centre commercial de la Fenière pour favoriser un parcours marchand	Une nouvelle signalétique routière et commerciale en cours
Un tissu artisanal relativement jeune à pérenniser	La place de la République propice au développement d'une commerciale et événementielle
Tertiarisation du centre-ville avec l'installation dans des locaux commerciaux d'assurances, de services à la personne etc.	

Source : AMI phase 1_ Livrable 01.06.2020_ CCI Aix Marseille Provence
Chambres des métiers et artisanat - Aix Marseille Provence



2.5 Un parc de logements peu dense

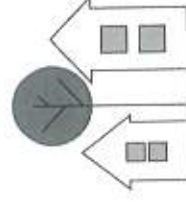
- Peu de logements vacants
13% dans le centre (17% en moyenne) et seulement 4% de vacance structurelle

A noter : la vacance communale est en forte augmentation

- Une trame urbaine « aérée » en damier
- 80% de logements construits avant 1970
- Une faible densité résidentielle

Seulement 33 logements et 90 habitants / ha

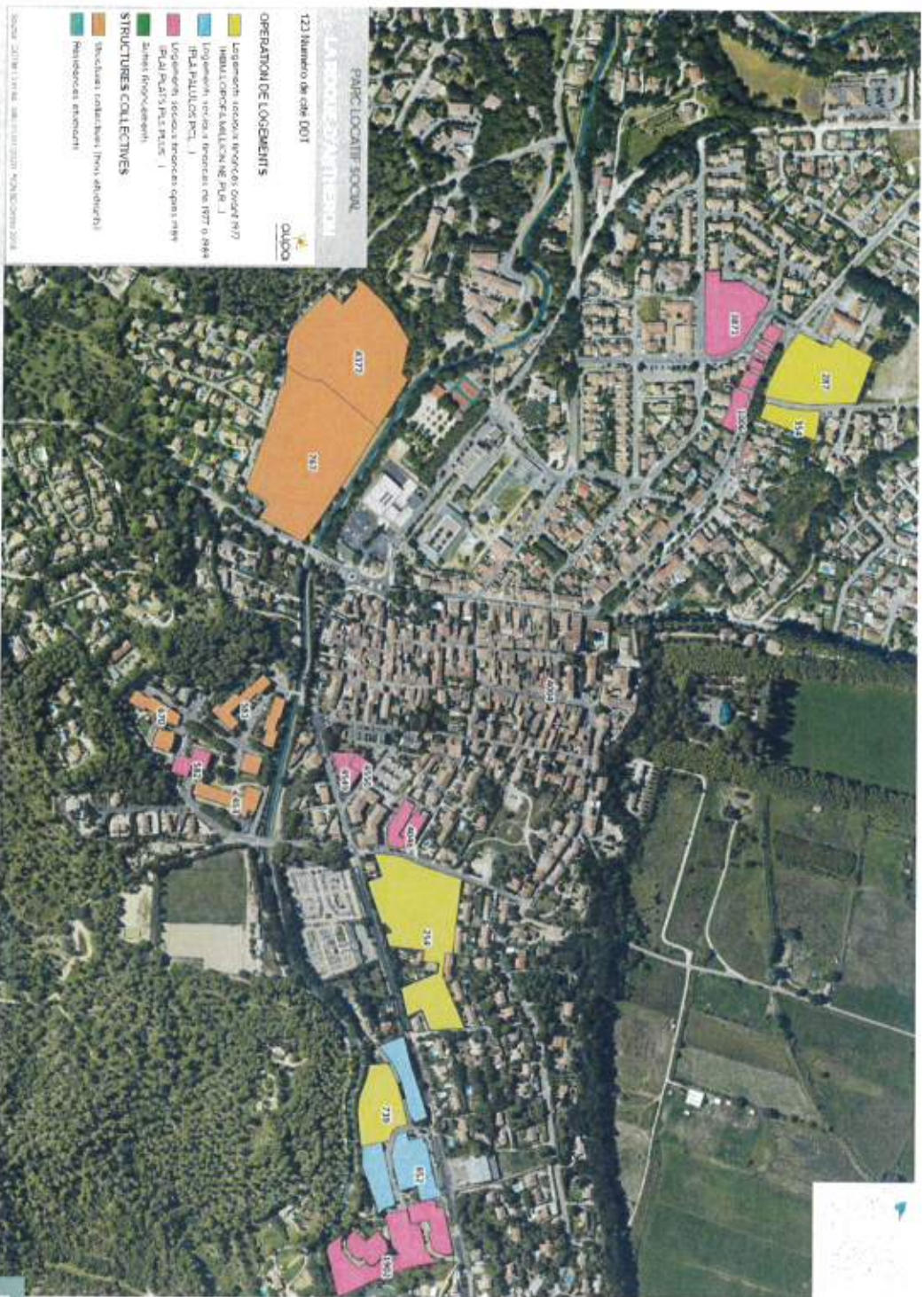
Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020



Le diagnostic

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

- Au 1^{er} janvier 2020, 650 logements sociaux « SRU »

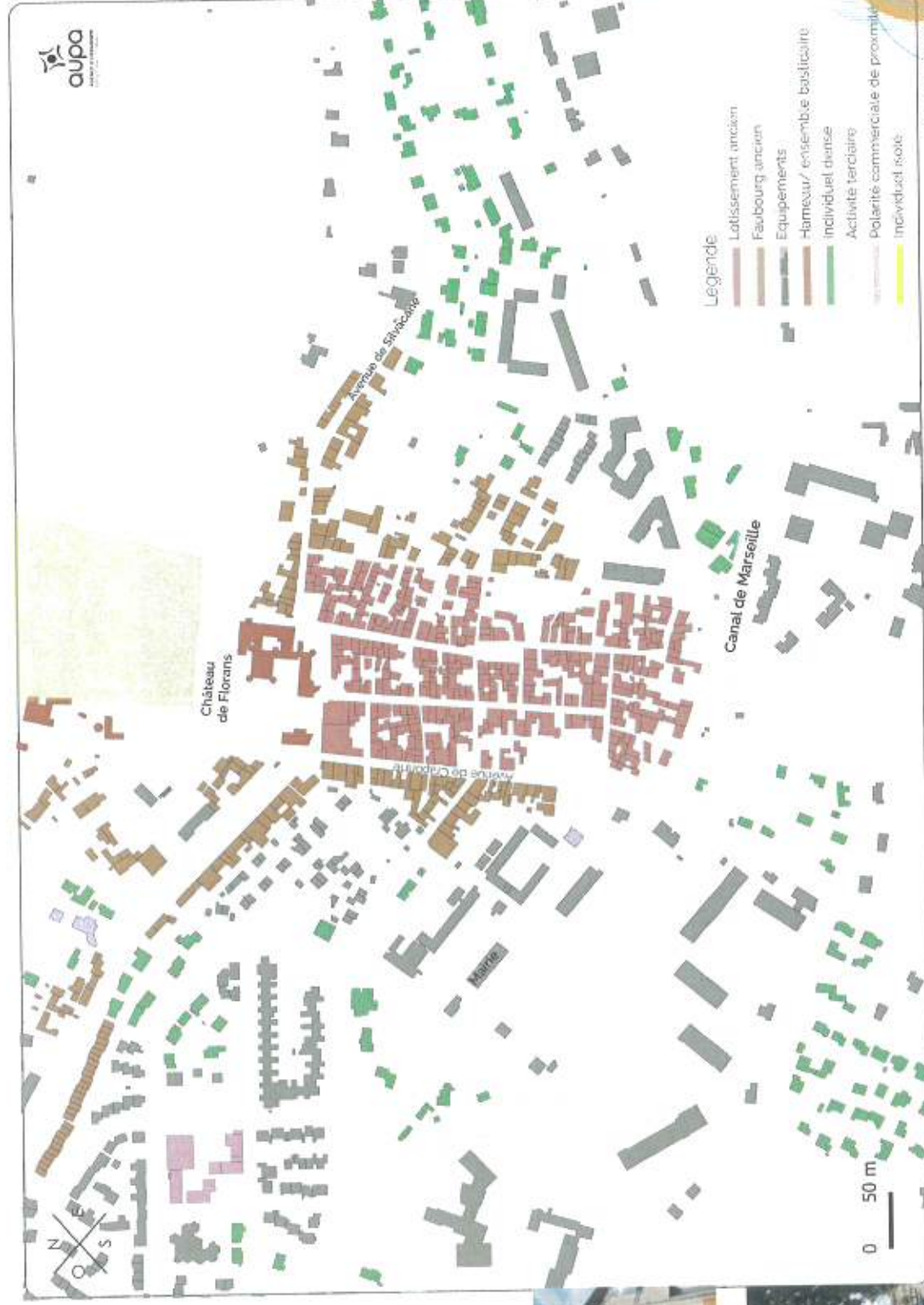


Atlas du parc locatif social du Pays d'Aix – 2021 – AUPA, Métropole AMP - TPA

2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

Un plan en damier de la Renaissance provençale

- qui facilite la circulation automobile, facteur d'attractivité pour les familles
- qui rationalise les volumes habités
- qui ouvre des perspectives sur le paysage et crée une proximité visuelle de la plaine et des coteaux



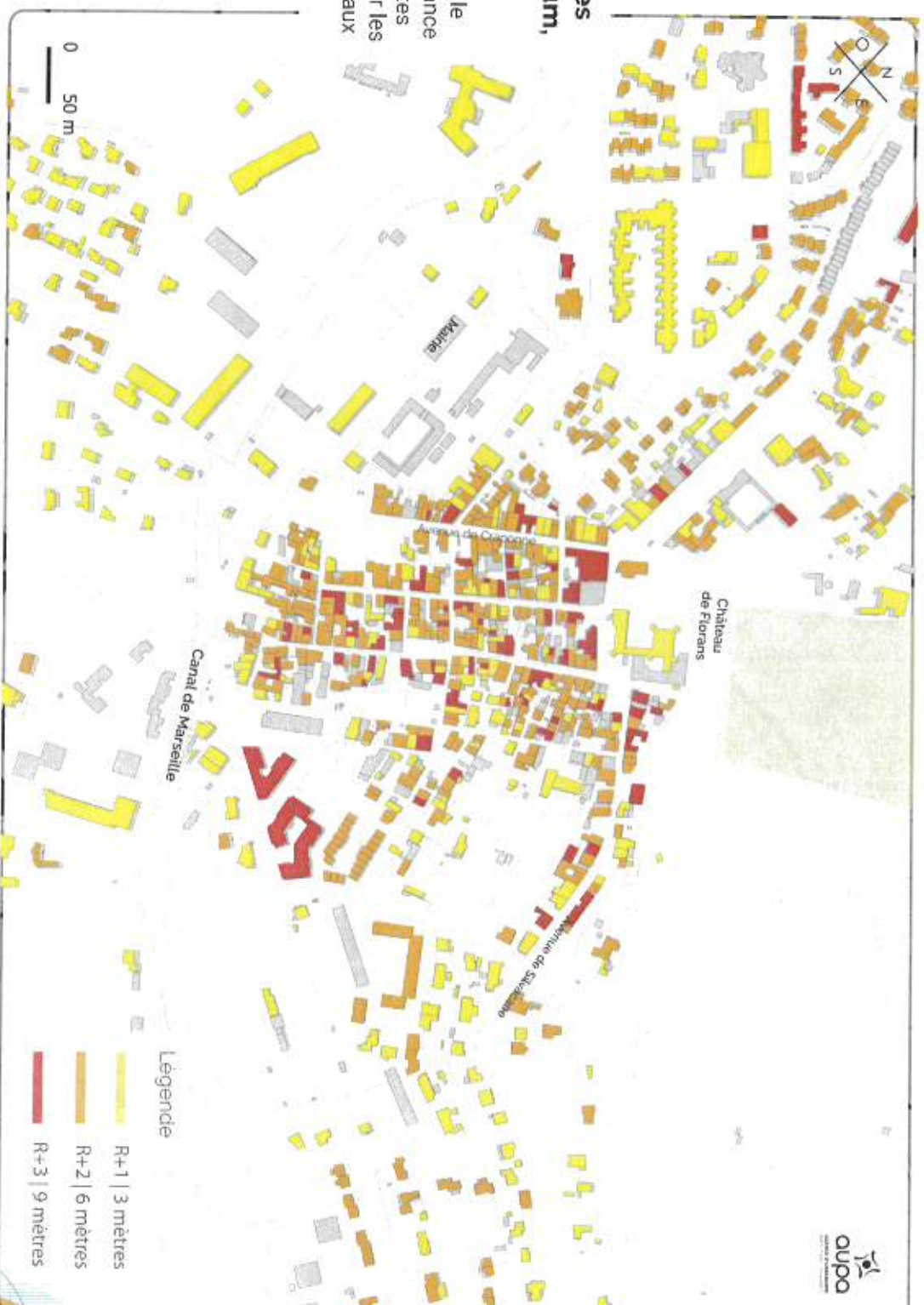
Source : AUPA 2020

Le diagnostic

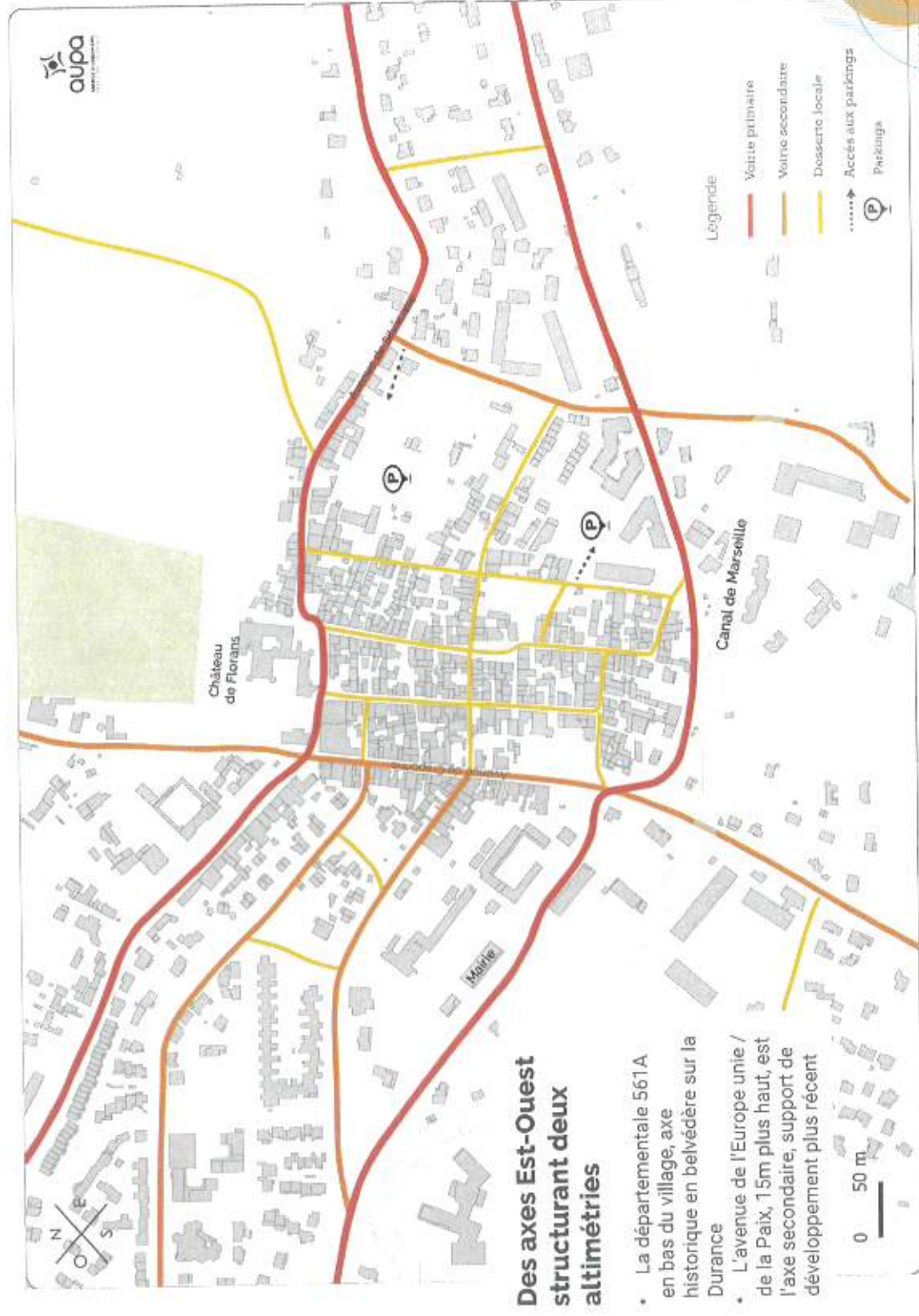
2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

Des îlots lisibles en R+3 maximum, un tissu aéré

- qui donne à voir le paysage sur la Durançe et la chaîne des Côtes
- qui met en valeur les éléments patrimoniaux du centre ancien



2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

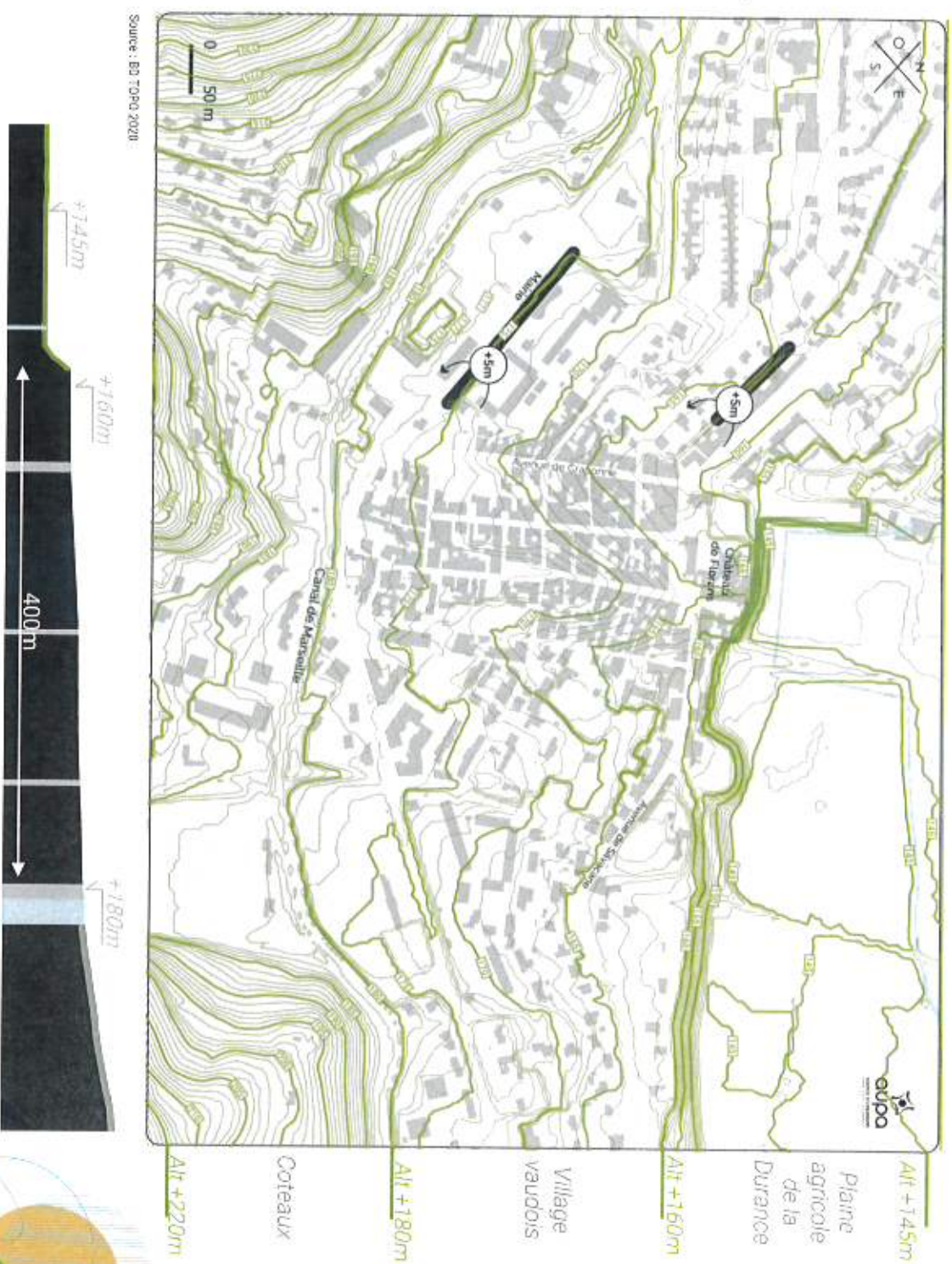


Le diagnostic

2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

Une ville haute et une ville basse déconnectée

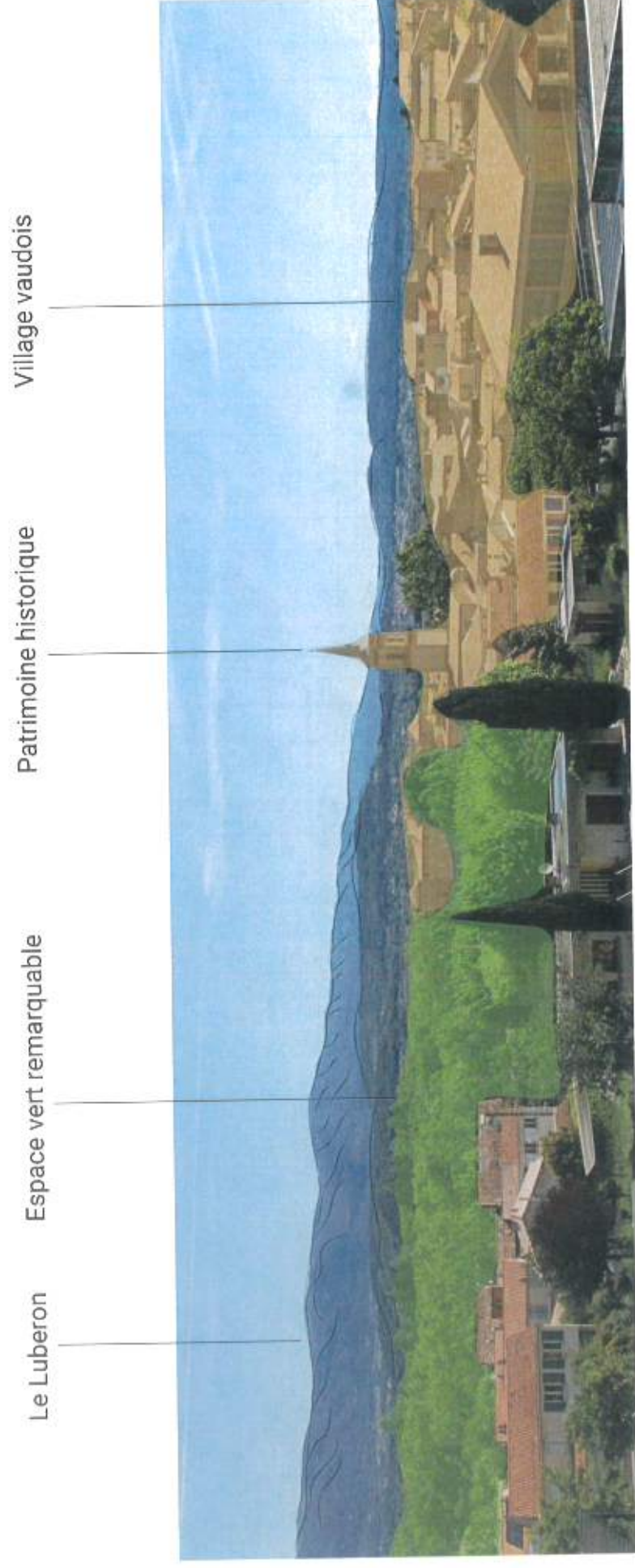
- Une Ville haute au Sud, marquée par le canal.
- Une ville basse au Nord, mieux reliée aux flux départementaux.
- Des ruptures de pentes de 5m qui créent des ruptures dans les cheminements.



Le diagnostic

2.8 Un patrimoine exceptionnel

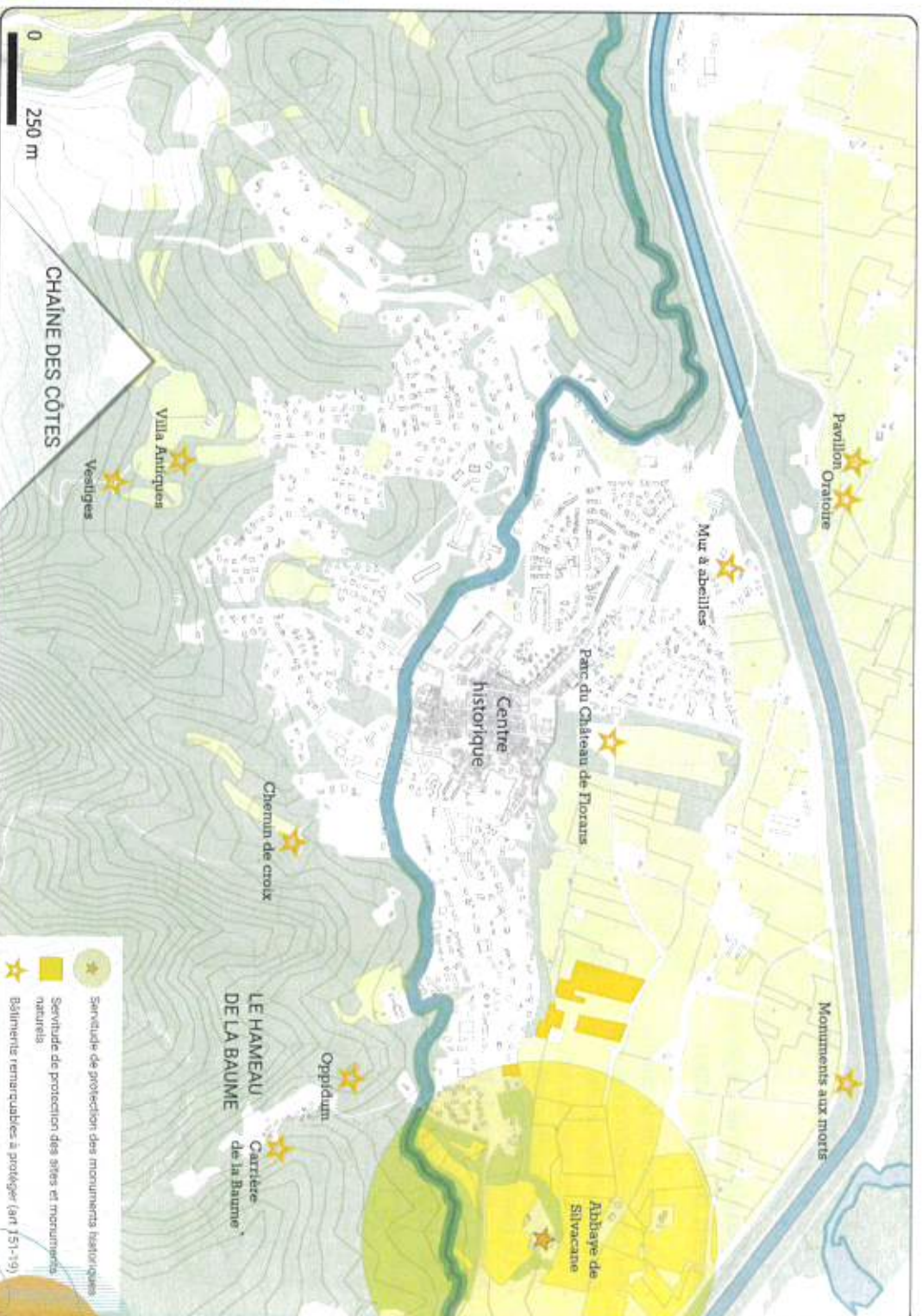
Le paysage, une richesse non délocalisable



2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un patrimoine protégé en dehors du centre

- Le seul élément classé MH est l'ancienne Abbaye de Silvacane. Le Parc du Château de Florans est en pré-inventaire.
- Les autres éléments patrimoniaux recensés par la Commune sont des "bâtiments remarquables" (pas de sujet de co-visibilité ou de recours à l'avis d'un ABF)



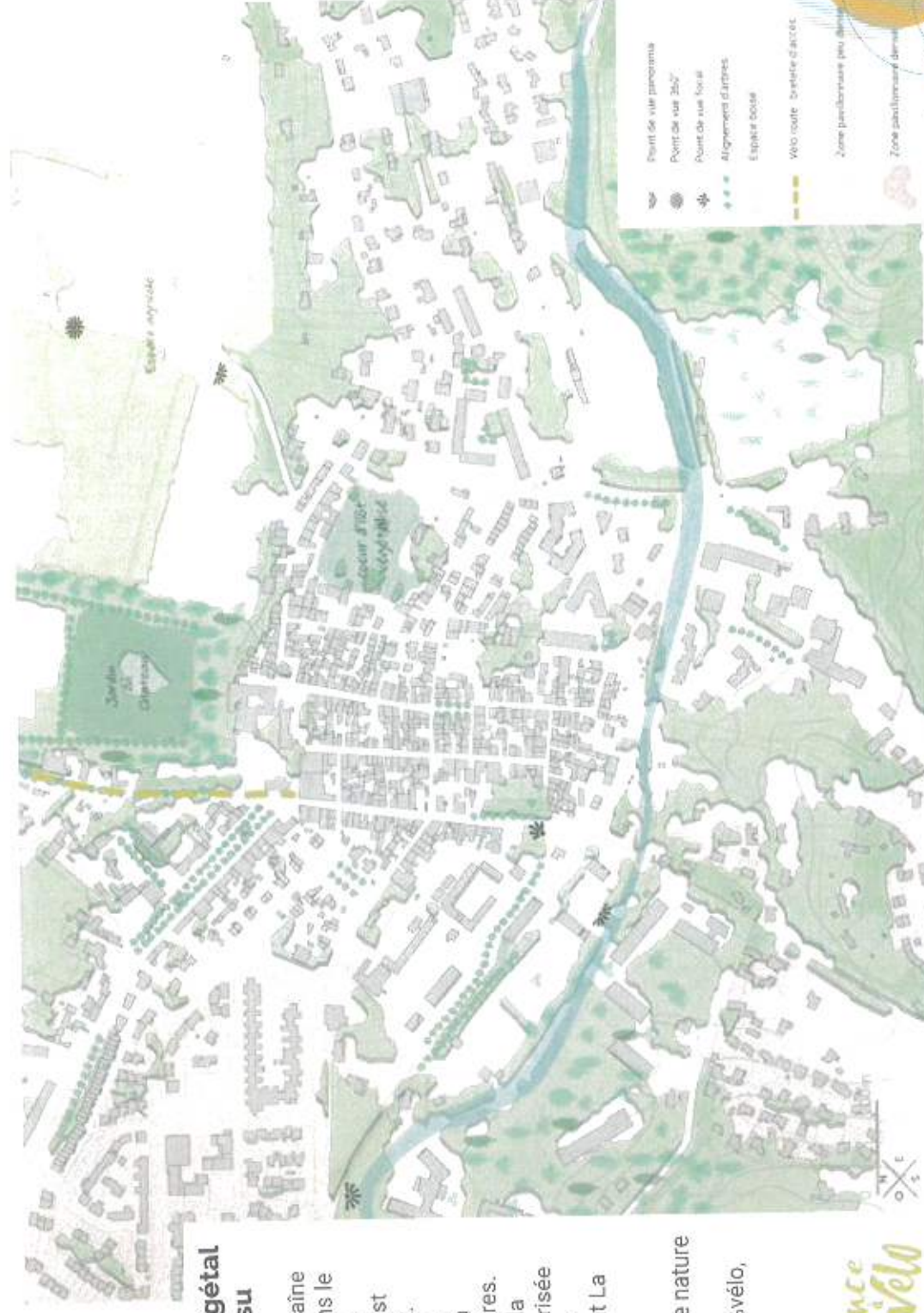
Le diagnostic

Source : BD TOPQ 2020

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un patrimoine végétal inscrit dans le tissu

- Le piémont de la chaîne des Côtes pénètre dans le tissu de la Ville haute.
- La Plaine agricole est présente visuellement.
- Le parc du château marque l'horizon de la frondaison de ses arbres.
- Cette proximité de la nature a déjà été valorisée par les parcours de la Durance à Vélo, reliant La Roque à Charleval notamment
- Les loisirs de pleine nature représentent 30% du tourisme estival : 10% vélo, 10% rando, 10% eau



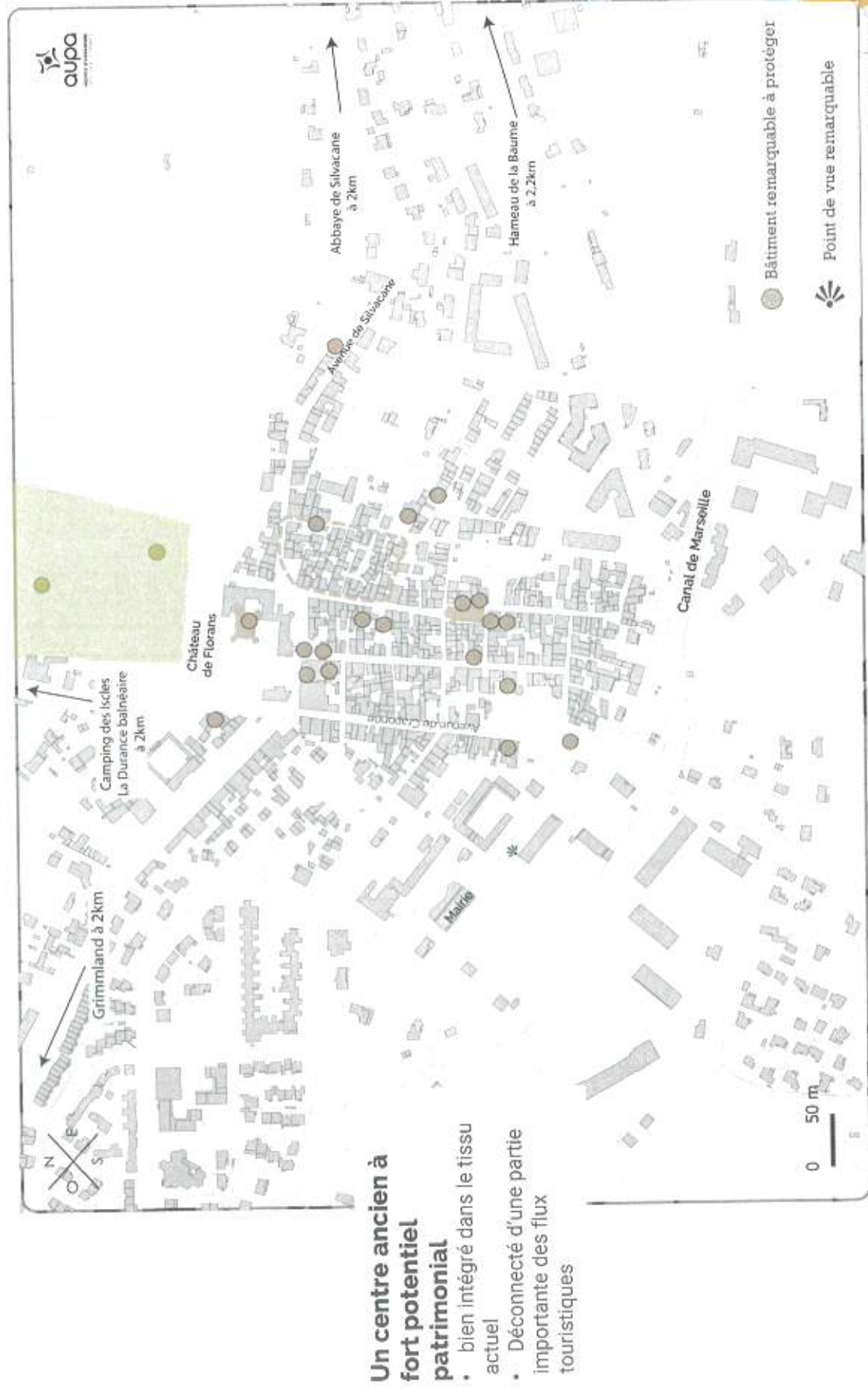
Source : BD TOPO 1933

Le diagnostic

2.8 Un patrimoine exceptionnel



2.8 Un patrimoine exceptionnel



Le diagnostic

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un patrimoine bâti habité, utilisé au quotidien



L'ancienne mairie – salle des associations



Le château de Florans – clinique longs séjours



La place du village – terrasses et perrons



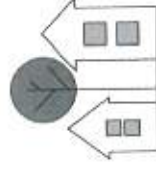
L'école Victor Hugo

Le diagnostic

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

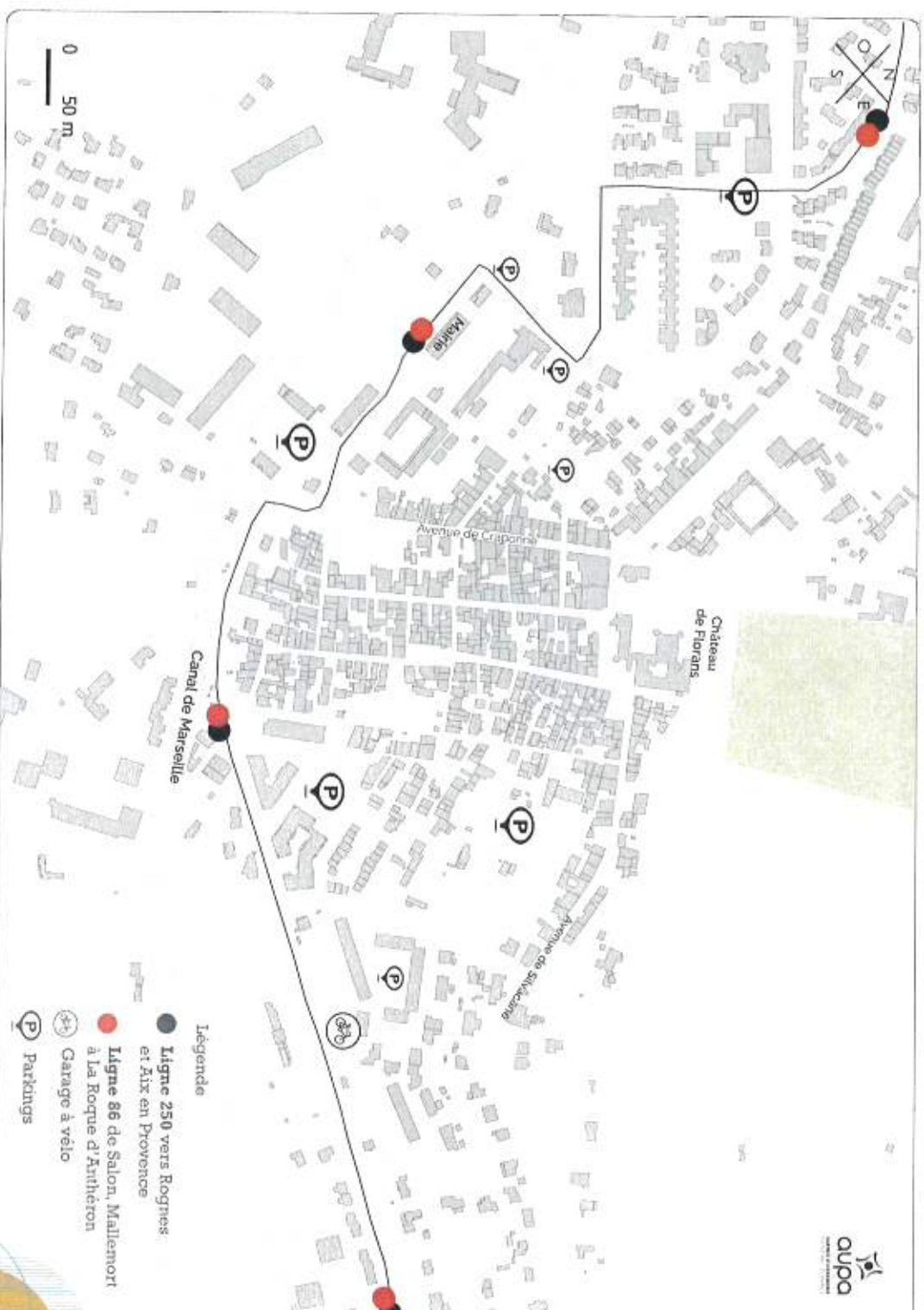
- Un faible niveau de desserte en transports collectifs
- Une bonne offre en équipements scolaires
- Plusieurs établissements de santé et EHPAD sur la commune, dont un dans le centre
- Un manque de médecins notamment dans le centre qui devrait être comblé (future maison de santé)
- Des éléments porteurs d'une attractivité touristique importante avec le Festival de Piano, l'abbaye de Silvacane, et le parc d'attraction Grimmiland.
- Malgré la nouvelle Médiathèque et le centre Marcel Pagnol, un certain manque sur les équipements culturels de proximité (pas de théâtre, de petite salle de spectacle ou de musée).

Source : AUIPA – SFLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020



2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Deux lignes de transport en commun desservent le centre ancien



Source : BD TOPO 2020 / Le pilot

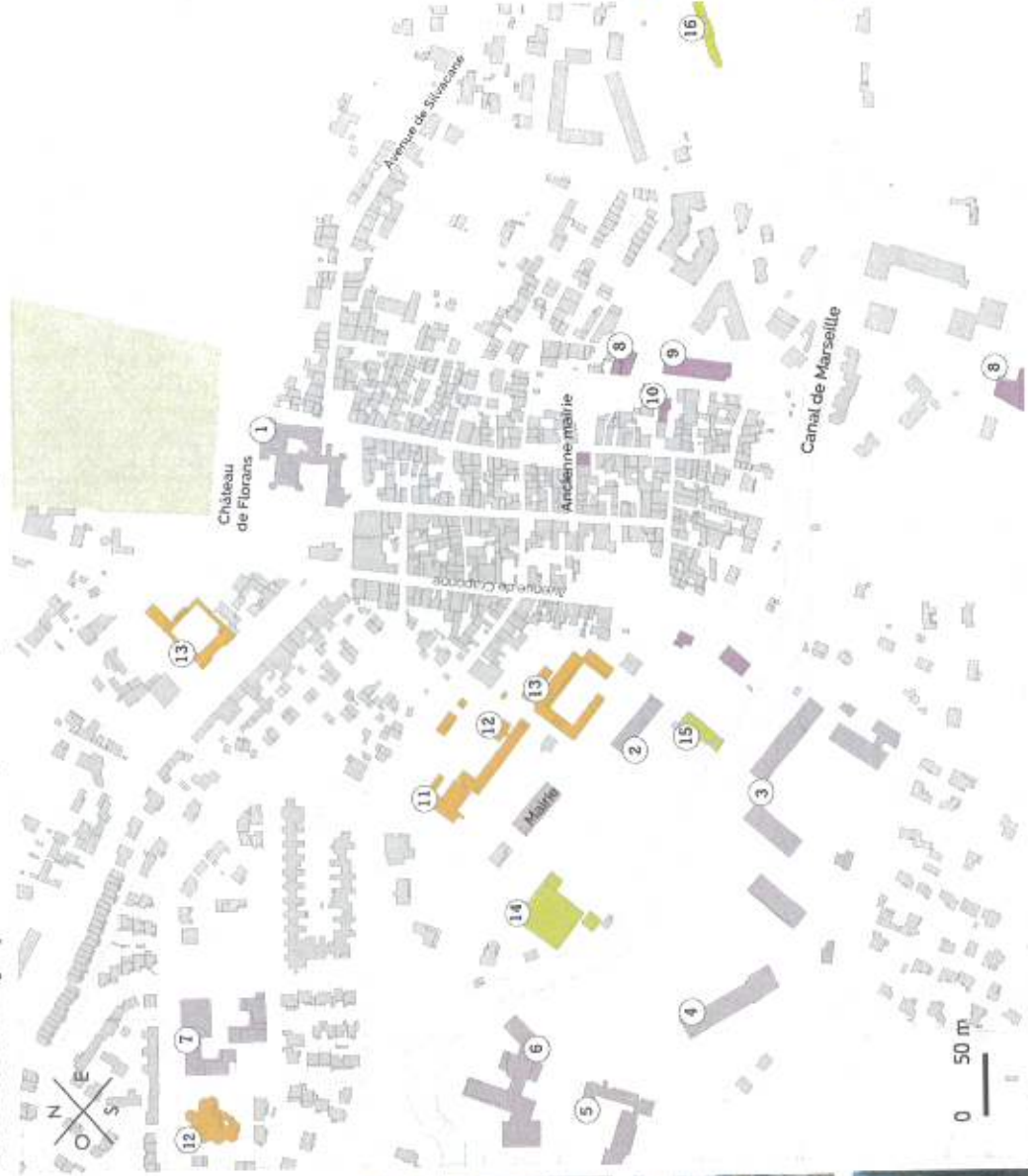
2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Une offre d'équipements importante, mais sectorisée

- Une spécificité dans le soin.
- Une implantation concentrée à l'ouest du centre.



Une offre d'équipements importante, avec une spécialité autour du soin



Equipements et activités

- 1 Clinique du château
- 2 Centre culturel et sportif
- 3 ESAT La Parigoule
- 4 Clinique de la méditerranée
- 5 Institut médico-éducatif
- 6 DIPAD
- 7 Supercette laboratoire médical
- 8 Crèche
- 9 Résidence l'Oustaou
- 10 Bibliothèque

Ecoles

- 11 Maison de l'enfance
- 12 Ecole maternelle
- 13 Ecole élémentaire

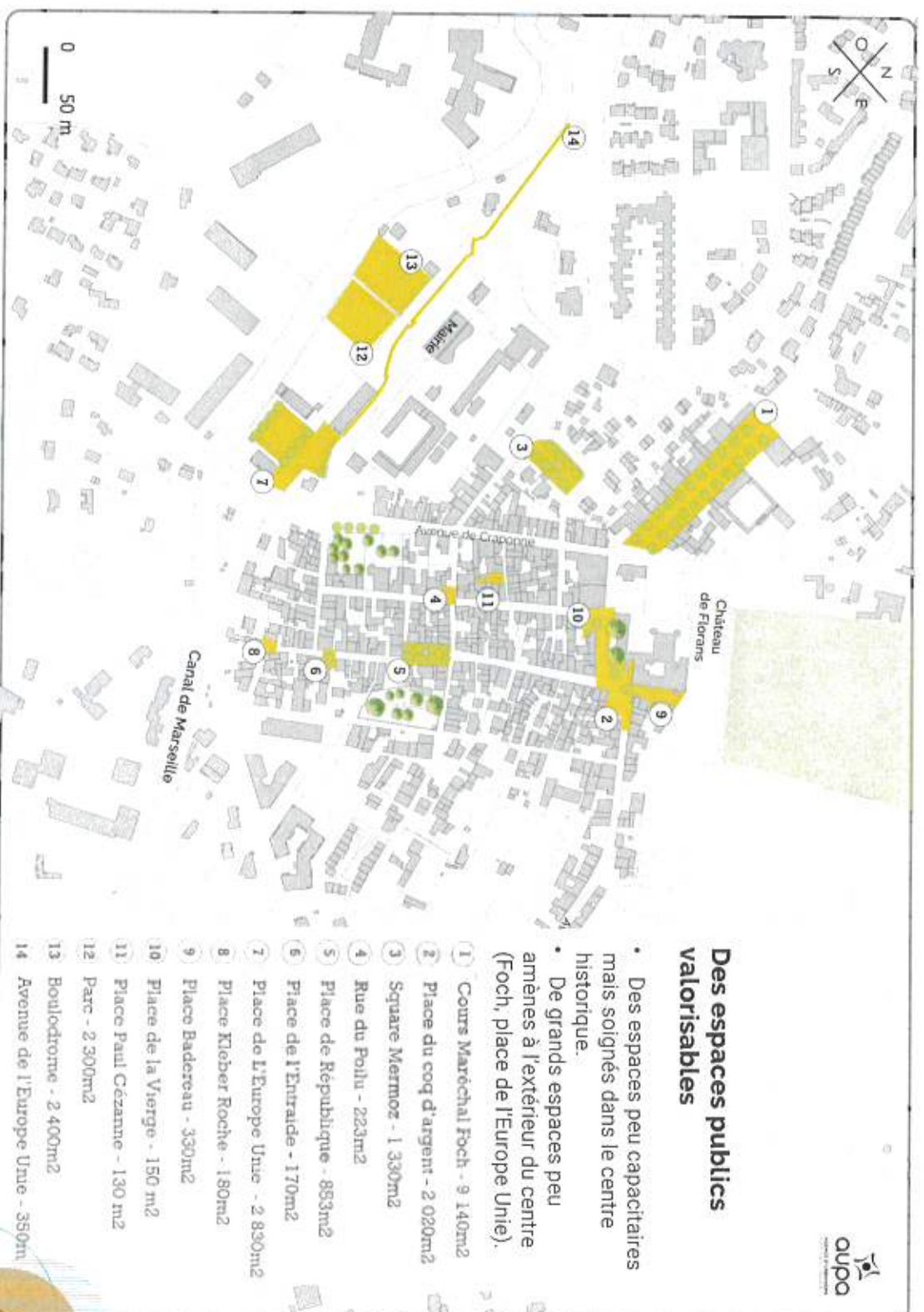
Equipements sportif

- 14 Terrain de tennis
- 15 Salle de boxe (en élaboration)
- 16 Stade Michel Bonchard

Source : base permanente des équipements

Le diagnostic

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel



Le diagnostic

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Une offre d'espaces publics valorisable



© Google Image 1950



2021

Le diagnostic



2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Une offre de stationnement importante répartie autour du centre

- De nombreuses poches de stationnement public à 5 minutes à pied du centre ancien.
- Un stationnement sur voirie superflu dans le centre vaudois ?



2.10 Un potentiel de développement important

- Un important gisement foncier potentiellement mobilisable à proximité du centre *9 ha dont 1 ha de foncier public. Présence de grandes emprises foncières*
- Présence de deux OAP dans le centre élargi
- Des projets de logements : Parc du Château et les Aires
- De faibles contraintes patrimoniales avec seulement quelques éléments bâtis ponctuels protégés par le PLU

Source : ALUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020

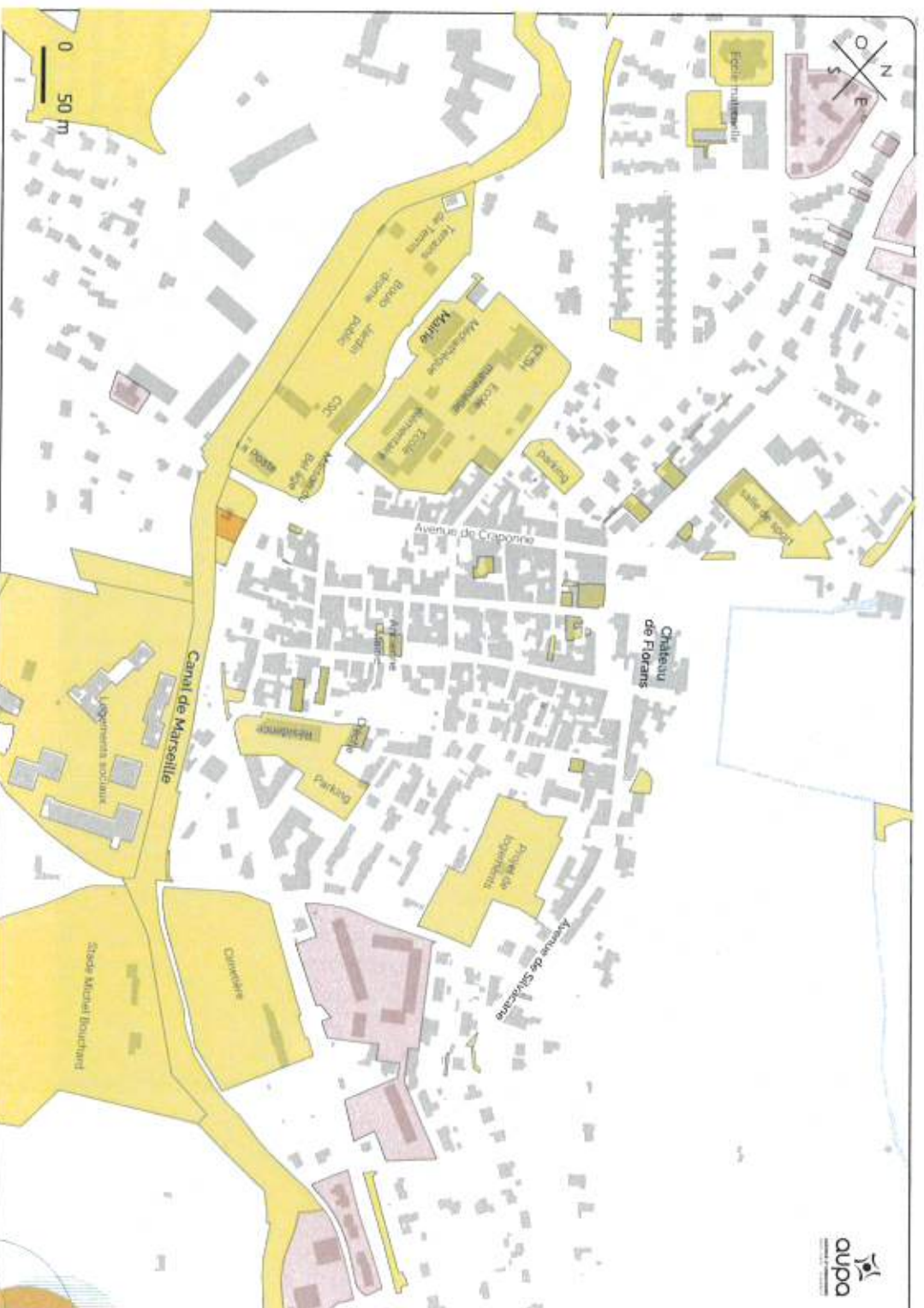


Le diagnostic

2.10 Un potentiel de développement important

gha de foncier disponible dont 1ha public

- Une maîtrise importante du foncier par la puissance publique.
- Des emprises publiques dans des situations urbaines diverses et à fort potentiel :
équipements, rives de canal, stationnement, proximité des écoles



III. Enjeux identifiés

3.1 Principaux constats

LE CENTRE : UN MODÈLE DE PROXIMITÉ

COMMERCE

- L'appareil commercial du centre est tourné vers la proximité : 43% des commerces de proximité de la commune sont dans le centre contre 28% médiane CT2; et 38% des services de proximité sont dans le centre contre 26% en moyenne CT2.
- Le ratio commerces et services pour 1.000 habitants est de 4, soit un ratio plus faible par rapport à la médiane CT2 de 6,6.

MORPHOLOGIE URBAINE

- Le centre historique constitué par le bâti vaudois bénéficie d'une mixité fonctionnelle importante (habitat, commerces, services).
- Le réseau de voirie est globalement adapté à la circulation piétonne.
- Sa structure en damier Nord-Sud ouvre des perspectives sur le paysage et crée une proximité visuelle de la plaine et des coteaux.

UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE FAIBLE ET PEU MIXTE

DEMOGRAPHIE

- Un faible dynamisme démographique lié à un solde migratoire négatif (-0,5% entre 2012 et 2017). Les autres centres du CT2 ont des soldes positifs.
- Une part importante de la population habite dans le centre (36% contre 21% dans les autres centres du CT2)
- 18% des ménages pauvres sont dans le centre (contre 12% médiane CT2)
- 16% des 65 ans et plus habitent dans le centre (contre 25% en moyenne CT2)

HABITAT

- Une vacance moyenne sur le centre, mais qui est en forte progression à l'échelle communale (a triplé entre 2012 et 2017)
- Des logements de grande taille (41% de T4 et plus)
- Mais dans le centre élargi, 45 logements ont été livrés en 2021 et deux projets prévus : Parc du Château et les Aires Nord

DES ÉQUIPEMENTS NOMBREUX MAIS ENCLAVÉS

EQUIPEMENTS

- Une bonne offre en équipements scolaires avec quatre écoles au sein du centre-ville et une structure de petite enfance.
- Une bibliothèque et un établissement de santé dans son centre
- Une majorité des équipements se trouve concentrée dans la ville haute, alors qu'elle est moins traversée par les flux et coupée de la ville basse et du centre ancien.
- L'îlot Mairie / Ecoles / Médiathèque est un secteur monofonctionnel.
- Il constitue aussi une rupture physique (rupture de pente) dans les cheminements Nord-Sud.
- Le canal et ses franchissements peu aménagés forment une frontière.



Les enjeux

3.1 Principaux constats

UN POTENTIEL POUR L'INNOVATION SOCIALE ET AGRICOLE

EMPLOI

- Près de 1 emploi sur 2 se situe dans le centre qui concentre 32% des établissements de la commune.
- Une forte baisse du nombre d'emplois entre 2012 et 2017. Mais le taux de chômage a aussi baissé de 11% et l'emploi productif a progressé de 2,6% entre 2011 et 2016.

POTENTIEL

- Un potentiel foncier important dans le centre (9ha disponible dont 1ha foncier public, dont de grandes emprises).
- Le tissu historique se caractérise par une faible contrainte patrimoniale, offrant un potentiel de transformation mobilisable.
- Aujourd'hui en partie en friche, la plaine agricole qui borde le centre ancien en contrebas reste « traversée » par des réseaux d'irrigation.
- Plusieurs exploitants y sont installés (Croq'Jardin, La Bergère Alazard, Les jardins de Stella etc..)

DES BASES SOLIDES POUR LE TOURISME

TOURISME

- La ville basse, en belvédère sur la Durance, est très attractive, reliant les principaux sites touristiques du village (le Château, l'Abbaye, et le site du Festival de piano).
- Un Festival de piano annuel reconnu à l'international.
- Le Cours Foch a un fort potentiel, de par sa forme urbaine et ses aménités (OT, glacier, terrasses).
- Une importante offre en hébergement mais un faible nombre d'équipements culturels.
- Un patrimoine bâti communal important (ancienne mairie, musée...)
- Un patrimoine naturel exceptionnel :
 - Le canal de Marseille en belvédère sur le massif du Luberon
 - Le Parc du château marque l'horizon par les silhouettes de ses arbres centenaires
 - Les coteaux de la Chaîne des Côtes, largement boisés, présents visuellement et tangents au canal.



3.2 Principaux enjeux

CONFORTER LE NOYAU APAISÉ

- Une mixité fonctionnelle à renforcer, à ouvrir aux équipements
- Le réseau de voirie du centre est suffisamment large pour ajouter des modes doux.
- Un stationnement sur voirie à questionner.
- Les vues Nord-Sud et les incursions du végétal dans le village pourrait être valorisée par des modes doux.
- Tirer parti du poids économique et démographique et de la faible concurrence périphérique pour étoffer l'offre commerciale.

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- Retenir les familles et introduire une forme de diversité « sociologique » ? (jeunes actifs...)
- Tirer parti de la faible densité pour imaginer une intensification douce des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain
- Répondre aux besoins sociaux de la population existante dans toutes ses dimensions

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES QUARTIERS

- Désenclaver la ville haute, et notamment ses équipements
- Aménager des liaisons cyclables et pédestres pour relier de « nouvelles centralités » (axe Nord/Sud)
- Un fort enjeu d'aménagement d'espaces publics urbains et de création d'aires de jeux, boudodromes...



Les enjeux

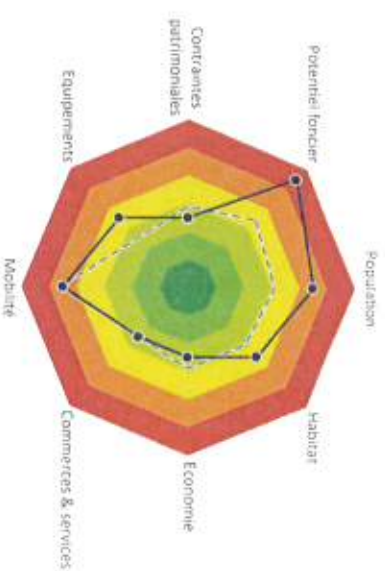
3.2 Principaux enjeux

VALORISER LA RESSOURCE AGRICOLE LOCALE

- Renouer avec une tradition agricole renouvelée
- Créer un tiers-lieu à destination (entre autres) des acteurs locaux de l'alimentaire.
- Développer des réseaux de partenariats, avec la MFR de La Roque, les écoles et la Cuisine centrale, les agriculteurs qui s'installent, Croq'Jardin, etc...
- Intégrer le sujet du tiers-lieu dans les objectifs du P.A.T.

ENCOURAGER UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE PLUS RÉGULIÈRE

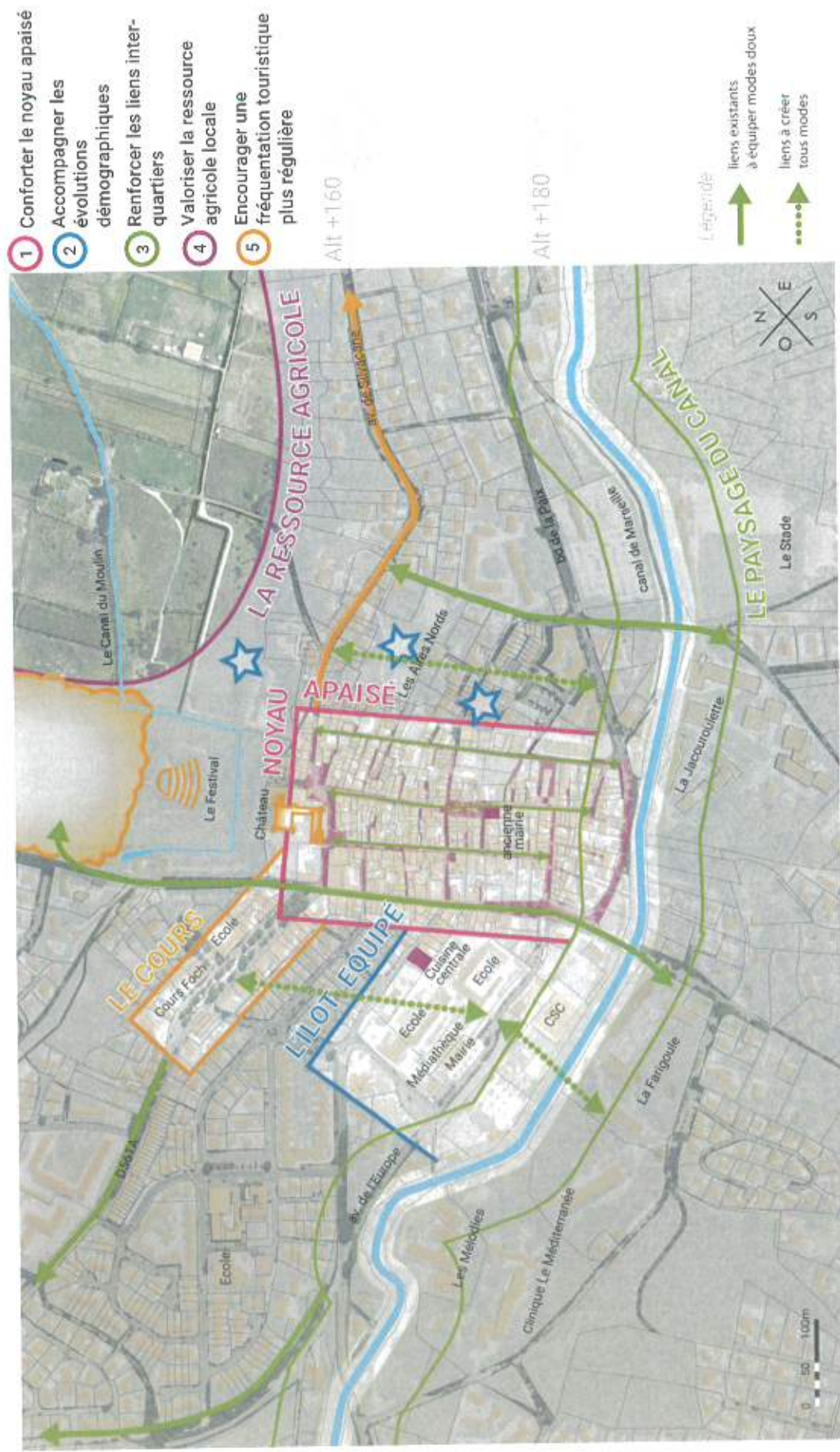
- Profiter de la notoriété du Festival de piano pour développer davantage d'animations culturelles dérivées et d'autres événements en parallèle pour pérenniser le tourisme à l'année.
- Renforcer l'attractivité de la ville basse par les espaces publics, en poursuivant la requalification du cours Foch, ou en aménageant la placette devant le Café du midi et l'avenue de Silvacane.
- Un paysage naturel et paysager à valoriser, notamment le parc du château.
- S'appuyer sur l'écrin de nature du Hamneau de la Beaume pour son développement.



* Les centres de type 3 (Envie de ville) sont des centres dont les fonctions sont diversifiées et attractives pour les habitants des communes situées à proximité. Ils jouent un rôle de centralité pour leur bassin de vie.



3.3 Spatialisation des principaux enjeux



IV. Stratégie et vision du centre-ville de demain



La vision stratégique ; quelle trajectoire pour le centre-ville ?



Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

Malgré ses 5.500 habitants et ses 1.700 emplois, La Roque d'Anthéron est une commune qui a conservé son esprit et son caractère **villageois**. Sa morphologie particulière issue de son **passé vaudois** est un vecteur identitaire fort, gage de qualité urbaine et de proximité sociale. Avec ses multiples cours intérieures, ses venelles, ses toits-terrasses et ses micro-espaces publics très qualitatifs, La Roque se distingue par un patrimoine du « quotidien » qui contribue à la qualité du **cadre de vie**.

Son rayonnement culturel, qui s'exprime notamment lors du Festival International de Piano, ne doit pas occulter de réelles **fragilités sociales** liées notamment au fait que certaines fonctions de centralité (notamment sur le plan économique) sont à conforter. La Roque apparaît en effet comme une petite centralité qui fonctionne en « relais » d'autres pôles urbains proches.

Dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » et plus généralement du projet communal, la vision du centre de La Roque est celle d'un **village provençal** qui saura se renouveler pour répondre aux enjeux du XXIème siècle, tout en pérennisant un **cadre de vie** exceptionnel.

Pour cela, le projet de territoire que nous proposons s'organise autour de plusieurs axes stratégiques :

1. Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser
2. Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion
3. Un village fluidifié et connecté
4. Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale
5. Des retombées touristiques et culturelles optimisées

1. Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité

La proximité est un axe central du projet de territoire. Concept parfois galvaudé, il trouve ici toute sa signification car il met au cœur des préoccupations la question des **aménités**, du cadre de vie et des circuits-courts.

Concrètement, il s'agit de tirer parti du poids économique et démographique de la commune ainsi que de la faible concurrence périphérique pour **étoffer et diversifier l'offre commerciale** par la valorisation d'un parcours marchand et la création d'une foncière commerciale. Il s'agit de créer une boucle marchande dans le cœur de ville, passant notamment par une action volontariste de maîtrise des rez-de-chaussée commerciaux stratégiques.

Dans la même logique, la commune de La Roque s'est engagée depuis quelques années dans un Programme Alimentaire Territorial qui répond à des objectifs ambitieux de **circuits-courts** et de haute qualité environnementale. Toutefois, afin de donner davantage de corps à ce programme, il pourrait être intéressant de valoriser le marché par la réalisation de petites **halles** paysannes et gourmandes.

Enfin, pour répondre à cet enjeu d'inclusion, l'idée aussi ici c'est de développer des animations, afin de rassembler les habitants et de créer du lien social.



La stratégie

La vision stratégique ; quelle trajectoire pour le centre-ville ?

Dans la continuité du travail réalisé depuis quelques années, l'aménagement d'espaces de « loisirs » (aires de jeux, bouledromes...) et la mise en valeur de certains espaces publics (places, rues...) vont monter en puissance dans les prochaines années. Enfin, la future maison de santé qui va irriguer le centre répondra à un déficit de fonctions médicales observées localement.

2. Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion

Malgré un dynamisme démographique mesuré par rapport à son environnement proche, le centre de La Roque présente la particularité d'héberger de nombreuses familles. En capitalisant sur sa qualité de vie et sur son statut de « petite ville à la campagne » très en vogue dans un contexte post-covid, il s'agira de tirer parti de la faible densité pour imaginer une intensification douce des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain. Bien évidemment, ce dynamisme renouvelé devra se faire dans le respect de la diversité sociale qui caractérise le village et dans un souci d'inclusion permanent.

En complément des projets en cours et à venir (Parc du Château et les Aires), la mobilisation de grandes emprises foncières proches et des bâtiments communaux peut être l'occasion d'attirer de nouveaux actifs. Plus spécifiquement, le secteur des Aires avec ses 50 logements est hautement stratégique.

Une attention particulière sera donc portée à son insertion urbaine, dans le respect de la trame vaudoise, à la diversité de fonctions et enfin à la délicate question du stationnement. En effet, si une politique de réorganisation du stationnement est menée dans le centre, il pourrait être intéressant de recréer dans ce secteur une offre qui permettrait d'irriguer le centre.

En dernier lieu, l'extension de la résidence pour personnes âgées « L'Oustao » pourrait être l'occasion de porter un projet de résidence intergénérationnelle à destination de jeunes actifs.

3. Un village fluidifié et connecté

Malgré sa relative « compacité », La Roque, comme la plupart des communes périurbaines, s'est fortement étendue au cours des dernières décennies. Afin de reconnecter le cœur du village au reste de la commune, l'aménagement de cheminements doux (piétons et cyclables) est un enjeu fondamental (axe structurant Nord-Sud, Est-ouest, requalification de l'Europe Unie...). Ces cheminements permettraient de créer du lien entre les zones pavillonnaires et le cœur du village et favoriseraient un report modal pour les roccassiers dans leurs déplacements quotidiens. Au final, l'objectif est de fluidifier le centre et ses abords, de régler (au moins partiellement) certains problèmes de circulation (rue de Florans notamment) et de renforcer l'attractivité des commerces. Toutefois, pour être pleinement efficace, cette stratégie doit s'accompagner d'une réorganisation du stationnement (en limitant la place de la voiture sur certains axes et en recréant de l'offre à proximité) et des sens de circulation. A une échelle plus fine, la création d'une percée urbaine entre la Mairie et le centre doit permettre de relier le secteur des équipements avec le noyau villageois.



La vision stratégique ; quelle trajectoire pour le centre-ville ?

4. Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale

Située dans l'hinterland de la métropole Aix-Marseille-Provence, La Roque structure un bassin de vie « périurbain » et rural composé de plusieurs communes du Val de Durance (Charleval, Lauris, Cadenet, St-Estève-Janson, Rognes...). Par ailleurs, son centre bénéficie d'une certaine densité économique. Sachant que la volonté **d'innovation** (économique et sociale) est un axe fort du projet communal, celle-ci pourrait s'incarner par la création d'un **lieu hybride** mêlant activités économiques (bureaux partagés, salles de conférences), numérique (coworking, services digitaux...) et lien social (associations, espace dédié à la formation...). Construit pour et avec les habitants, ce « tiers-lieu » pourrait devenir un nouvel élément fort de la centralité et de la sociabilité de La Roque. Ce nouveau « totem » du centre permettrait de dynamiser l'économie locale et de répondre à des enjeux de travail à distance.

Si le site de l'ancienne mairie est pour le moment ciblé, il s'agirait plus généralement de construire un **écosystème de tiers-lieux** qui permettrait de mutualiser et de valoriser les sites existants dans une logique d'hybridité et de flexibilité (médiathèque, complexe sportif et culturel Marcel Pagnol...). Ce Tiers lieu permettrait à la fois de créer du lien entre les habitants, afin d'une part qu'il participe à la vie citoyenne, mais aussi comme vecteur d'intégration.

5. Des retombées touristiques et culturelles optimisées

En dépit de son aura culturelle (Festival International de Piano), patrimoniale (Abbaye de Silvacane) et de loisirs (Grimmland) force est de constater que les impacts du tourisme sur l'économie locale sont limités. Au-delà de la faible amplitude de l'activité touristique (de mai à septembre), le centre ne capte pas assez les flux de touristes. Aussi, il est proposé de **mieux relier l'Abbaye au centre** pour capitaliser sur les flux immenses générés par ce site d'exception (impact sur la restauration et les commerces), d'améliorer **l'offre de meubles touristiques** (partenariat « Air BnB » et de promouvoir un tourisme vert et patrimonial).

Plus spécifiquement, il pourrait être intéressant d'ouvrir le parc du château aux habitants en dehors de la période du Festival. Ce véritable « poumon vert » pourrait être le support à des manifestations culturelles (réflexion à mener avec l'école de musique et le Festival).

Le **Hameau de la Baume** est aujourd'hui une résidence de tourisme « vieillissante » qui cherche un second souffle. A ce titre, un projet innovant pourrait reposer sur la mise en place d'un **espace de co-living** mixant espaces privés et espaces partagés et proposant de nombreux services à destination des touristes et des jeunes actifs (pour des séjours plus longs).

Enfin, les enjeux de **valorisation du patrimoine** et de **promotion d'une offre touristique** axée sur le cyclotourisme sont importants.

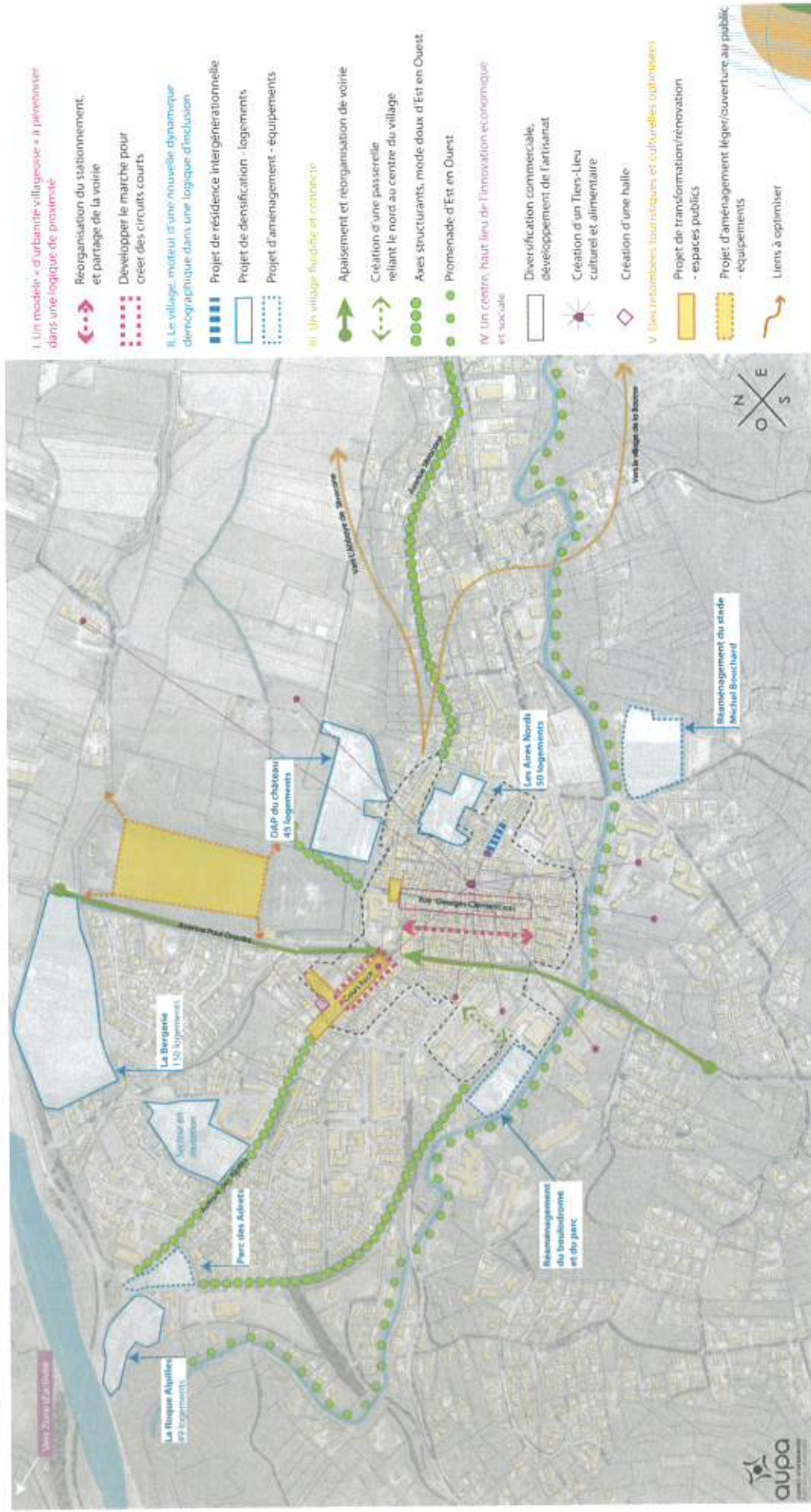
La stratégie



V. Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines

5.1 Schéma d'orientations stratégiques

Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale



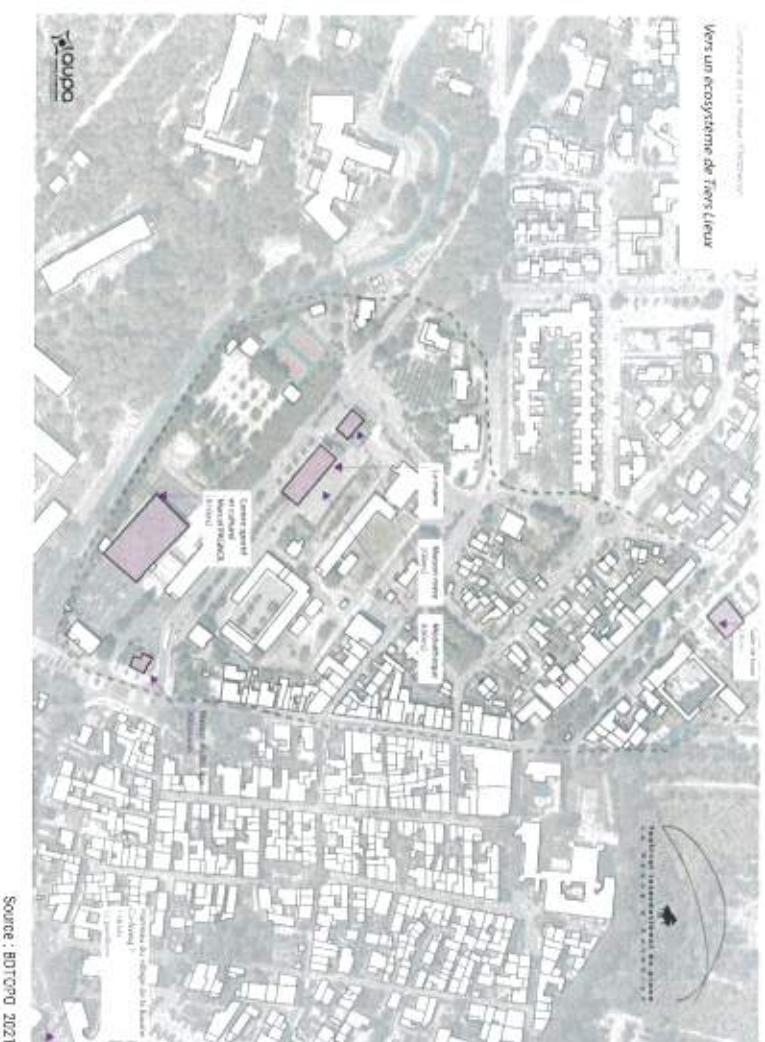
Source PLUI du Pays d'Aix V1 - Atlas de coordination des projets d'aménagement et d'urbanisme

Rendu final mai 2022 - Étude sur le fonctionnement du centre ville : Du diagnostic à la stratégie

Les intentions

5.2 Première action : la préfiguration d'un tiers lieu

Un tiers-lieu à La Roque d'Anthéron



Début 2021, le village de la Roque d'Anthéron imagine un tiers lieu pour ses habitants, autour de la culture, du coworking et des pistes de réflexion sur l'agriculture.

Après le sondage en ligne qu'a lancé la commune sur le site internet de la ville en novembre 2021. Deux réunions publiques ont été organisées pour éclairer les roccassiers sur la notion de tiers lieu. Ce futur tiers lieu imaginé en co-construction avec le territoire du Pays d'Aix, la SPLA, l'AUPA et la commune est avant tout un espace qui sera ouvert et convivial.

Le tiers lieu permettra de créer du lien, de se rencontrer et partager des pratiques communes, avec des moyens techniques plus ou moins spécifiques. 81% des roccassiers sont intéressés par l'idée d'un espace de coworking, 27 % ils ont mis en avant le fait qu'ils iraient 1 fois par semaine, 31% des interrogés sont des télétravailleurs et 33% des auto-entrepreneurs. Ce qui montre qu'il y a une réelle volonté de la part des habitants d'avoir un espace de travail partagé au sein de la commune. Après ces réunions publiques, il est ressorti que le tiers Lieu devrait être porté par une structure associative. De plus, il faut que cette démarche soit en lien avec les autres démarches que la commune a entrepris (PAT). Cet espace permettra de mettre en relation les villageois pour favoriser la vie villageoise, mais aussi de capitaliser les équipements et ainsi les mettre en valeur. Il sera à la fois un lieu d'échanges et un complément à la vie associative.

Les intentions

5.2 Première action : la préfiguration d'un tiers lieu



Les intentions

Conclusion

- D'ici le mois de juillet 2022, le « projet de territoire » sera validé et complété.
- Un travail complémentaire de l'AUPA avec la commune et les services de la métropole sera réalisé pour formaliser le projet de territoire (intentions urbaines, axes stratégiques...). Ce travail complémentaire s'inscrit dans le programme de travail « Métropole AMP – AUPA ». Un nombre de jours et des financements spécifiques seront alloués à cette action. Plus spécifiquement, les réflexions en cours sur le projet de tiers lieu seront prolongées dans les mois, notamment les éventuels partenaires financeurs (Banque des Territoires...).
- Enfin, la commune, l'AUPA et les services de la métropole AMP rédigeront la convention d'engagement qui comprend :
- La liste, la priorisation et la description des actions à mener.
- Le repérage des partenaires à mobiliser.
- Une première estimation des financements nécessaires, soit en termes d'études complémentaires à mener en 2023 (financement Banque des Territoires), soit en termes d'opérations d'aménagement à lancer.

Sources et bibliographie

- Plan Local d'Urbanisme de la Roque d'Anthéron, 2017
- Atlas du parc locatif social du Pays d'Aix – AUPA, Métropole AMP - Territoire pays d'Aix, 2021
- PLUi du Pays d'Aix - Métropole AMP - Territoire pays d'Aix, 2021
- Atlas de coordination du Pays d'Aix - 2020 – Métropole AMP - Territoire pays d'Aix
- Le Parc des Adrets – note de préprogrammation, diagnostic et esquisse programmatique et spatiale, CAUE, 2017
- Charte de qualité architecturale, urbaine et environnementale des constructions de la roque d'Anthéron, CAUE, 2021
- Le quartier des équipements plan guide d'aménagement, diagnostic, orientations, préconisations, CAUE, 2020
- Etude urbaine du quartier des Aires Nord, CAUE, 2017
- La Roque d'Anthéron, le temps retrouvé, 1991
- Pour un accompagnement à la dynamisation commerciale et artisanale, AMI, Métropole AMP, CCI CMA, 2021



Contributeurs à la démarche

COMMUNE :

Jean-Pierre SERRUS - Maire

Jeremy Borderieux _ DGS

René Daugé _ Directeur du service urbanisme Philippe Vanhalst _ adjoint à l'urbanisme -

Didier Jean – Adjoint

TERRITOIRE PAYS D'AIX :

Marion Riscatto-Teissier _ AMP CT2

Paule Salen-Baque _ service urbanisme

Anne Maudet – CT2- Commerce et Artisanat

Estelle Ponsard Teeluck _ CT2 Foncier

METROPOLE :

Sacha Prein_DGADUST DAD Métropole

Marion Demoulin

AUPA :

Ludovic Verre _AUPA

Doriane Frölich _AUPA

Julie Colin _AUPA

Amandine Martin Laval

Serge Lerda

Anne Charlotte Vilmus

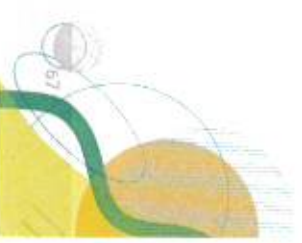
SPLA :

Renaud Sore Larregain

ETAT :

Thomas Morinière _DDTM13

Isabelle Lascour _DDTM13





AUPA - Agence d'urbanisme Pays d'Aux - Durancie
 Le Mansard Bat C de étage, Place Martin Luther King
 Avenue du 8 mai 2005 - 13050 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 23 12 17

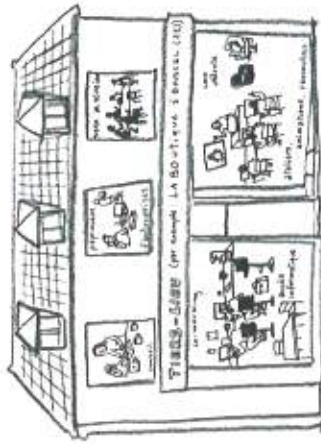
Email aupa@aupa.fr

www.aupa.fr



Annexes

Pourquoi un Tiers lieu ?



Des lieux pour être « avec les autres »

- 96 % des salariés utilisent régulièrement des tiers-lieux de travail. Ils sont situés au sein des locaux de leur entreprise (à 55 %), de leur domicile (à 43 %) ou encore au sein des locaux de leurs clients (28 %)
- 54 % des salariés utilisent également des tiers-lieux publics dans le cadre de leur activité professionnelle : restaur/café, bus, métro, espaces voyageurs dans les trains et aéroports, hôtels, bibliothèques publiques...
- 24 % utilisent des tiers-lieux d'innovation, comme les espaces de coworking, fablabs ou incubateurs
- « La proximité dans l'espace physique permet à la proximité sociale de produire tous ses effets (...) en permettant de profiter continûment des rencontres à la fois fortuites et prévisibles qu'assure la fréquentation des lieux bien fréquentés » Bourdieu, 1993
- Adaptation aux demandes des habitants
- Requalification du concept : lieux hybrides mêlant culture, activité artistique, apprentissage, commerce, artisanat, solidarité, agriculture etc... et toujours collaboration, lien social...
- Recherche de réalité économique pour pérenniser le modèle : boutiques éphémères, vente de services, restauration, vente de produits

« Quand nous sommes entourés de gens intéressants, des choses intéressantes arrivent souvent ! » Cowork-in-grenoble

Exemples de Tiers lieu



THE
BABEL
COMMUNITY



Source : Babel Community rue de la République à Marseille

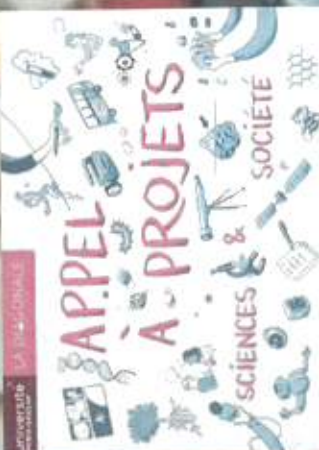
PROTO204 CAMPUS CRÉATIF

PLATEFORME D'INNOVATION, DE CRÉATION ET DE FORMATION DE PARIS-SACLAY



**Atelier Peinture
Dej' Collaboratif**
26 juillet 12h-14h

EVENT



APPEL A PROJETS
SCIENCES & SOCIÉTÉ

**Soirée d'information
AAP La DIAGONALE**
19 juin 18h30-21h30

EVENT



WAWLab Meletea
Sport et Santé en entreprise
13 juin 18-21h

EVENT



Renault
Atelier Créativité
12 avril 8h30-18h

EVENT



WAWLab
Osez l'Optimisme!
22 mars 18-20h

EVENT



PROTOBUS
Atelier d'information mobile
26 juin 12h-14h

EVENT

LAB  **CONNECTEUR**  **CONVIVIALITÉ**  **CONVERGENCE** 

Imaginez, créez & expérimentez dans un environnement bienveillant.

Deployez votre activité avec les communautés créatives

Tous les jours rencontrez des dizaines d'innovateurs du partage.

Rejoignez les connecteurs qui créent le futur de Paris Saclay

- « Terrain neutre » : les utilisateurs se réunissent librement
- « Égalisateur » : les clivages sociaux et économiques sont ignorés
- La conversation est l'activité principale
- Humour et vivacité d'esprit sont les bienvenus
- Accessibilité et « vivabilité »
- « Les habitués » : ils donnent au lieu son ambiance et aident les nouveaux entrants à se sentir à l'aise
- « Profil bas » : les tiers-lieux sont sans ostentation
- « Un chez soi à distance de son domicile »



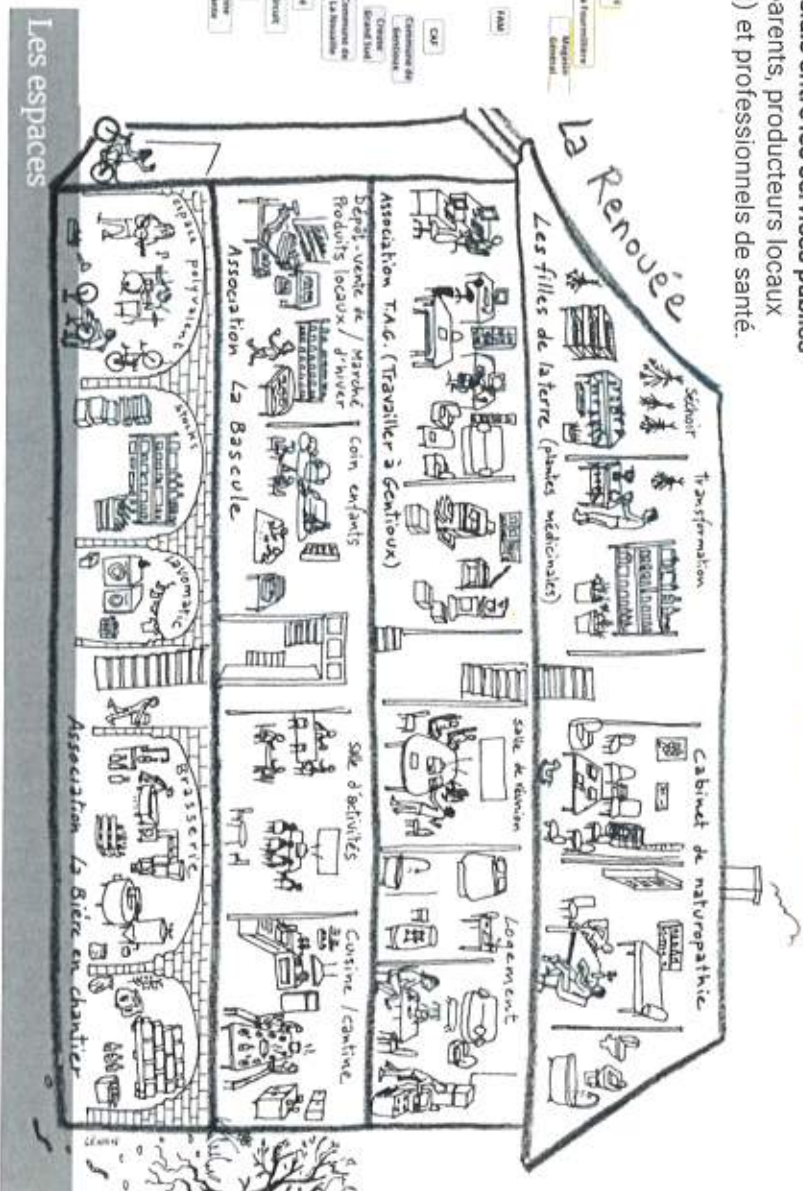
Des interprétations multi-formes

Interprétation	Noms des espaces de coworking
Inspiration Alchimie d'idées nouvelles	La Muse (Gen), Newton's Cradle (Alb), Sparkle (Lon), Spark Space (NY), Tech Liminal (Oak) Protein Studio (Syd), Inspires (Melb), Imaginarium (Li)
Réservoir / mélangeur d'idées	Le Tank (Pa), Bathub 2 Boardroom, Innovation Warehouse (Lon), Le Mixeur (St-E)
Outils / ateliers pour matérialiser idées et projets :	La Forge (Li), Foundry (Tor), Grind (NY), The Mill (Seat), York Butter Factory (Melb), The Code Factory (Ottaw), Spice Factory (Chic), L'Usine à Belfort (Belf)
Berceau d'entreprises, incubation	Eclau (Laus), The Hatchery (SF), HatchNest (Han), The Cube (Lon), Uncubed (Denv), Spacecubed (Per), The Hackernest (Tor), La Poussinade (Pa)
Startups, technologie	starpad (Seat), Geekoffice (Bost)
Accélérateur de startups	RocketSpace, The Reactor (SF)
Connectivité, réseautage	The Hub (SF), Conduit, Swivel (Ori), Conjunctioned, Plug and Play (Aust), Digital Telepathy (SD), The Bizlynks Center (Atl), Nexus Montréal
"Chat" et discussion, animation	Agora (Berl), Hypepotamus (Atl), Vibewire Enterprise Hub (Syd), Fluent City (NY)
Formation, brainstorming	The White Board (Seat), Canvas.co/work (Wash)
Hospitalité, ressources	Igluu (Utr), Abri.Co (Qu), Enterprise Oasis (Phil), Milk & Bread (Bost)
Travail collaboratif, communauté	The Hive at 55, Fueled Collective (NY), La Ruche (Pa), La Coroutine (Li) Gangplank (Pho)
Support mutuel	La Cordée (Ly), Camaraderie Coworking Inc (Tor)

Source : Bruno Morizet

à Gentioux (23340) – Creuse

Portée par une association (la Bascule), c'est un **relais entre les services publics (ALSH, écoles) et la société civile** : associations, parents, producteurs locaux (elle organise un marché), entreprises (coworking) et professionnels de santé.



[illegible]

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe . Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un



	appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun